

NATIONS UNIES



CONSEIL DE SÉCURITÉ

DOCUMENTS OFFICIELS

TRENTE-SEPTIÈME ANNÉE

UN LIBRARY

2396^e SÉANCE : 18 SEPTEMBRE 1982

SEP 1989

UN/SA COLLECTION

NEW YORK

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
Ordre du jour provisoire (S/Agenda/2396/Rev.1)	1
Adoption de l'ordre du jour	1
La situation au Moyen-Orient :	
a) Lettre, en date du 4 juin 1982, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent du Liban auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/15162);	
b) Lettre, en date du 28 juillet 1982, adressée au Président du Conseil de sécurité par les représentants permanents de l'Égypte et de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/15316);	
c) Lettre, en date du 16 septembre 1982, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent du Liban auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/15392)	1

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Les documents du Conseil de sécurité (cote S/...) sont, en règle générale, publiés dans des *Suppléments* trimestriels aux *Documents officiels du Conseil de sécurité*. La date d'un tel document indique le supplément dans lequel on trouvera soit le texte en question, soit des indications le concernant.

Les résolutions du Conseil de sécurité, numérotées selon un système adopté en 1964, sont publiées, pour chaque année, dans un recueil de *Résolutions et décisions du Conseil de sécurité*. Ce nouveau système, appliqué rétroactivement aux résolutions antérieures au 1^{er} janvier 1965, est entré pleinement en vigueur à cette date.

2396^e SÉANCE

Tenue à New York le samedi 18 septembre 1982, à 18 heures.

Président : M. Masahiro NISIBORI (Japon).

Présents : Les représentants des Etats suivants : Chine, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, France, Guyana, Irlande, Japon, Jordanie, Ouganda, Panama, Pologne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Togo, Union des Républiques socialistes soviétiques, Zaïre.

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1396/Rev.1)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. La situation au Moyen-Orient :
 - a) Lettre, en date du 4 juin 1982, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent du Liban auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/15162);
 - b) Lettre, en date du 28 juillet 1982, adressée au Président du Conseil de sécurité par les représentants permanents de l'Egypte et de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/15316);
 - c) Lettre, en date du 16 septembre 1982, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent du Liban auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/15392).

La séance est ouverte à 18 h 45.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient :

- a) Lettre, en date du 4 juin 1982, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent du Liban auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/15162);
- b) Lettre, en date du 28 juillet 1982, adressée au Président du Conseil de sécurité par les représentants permanents de l'Egypte et de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/15316);
- c) Lettre, en date du 16 septembre 1982, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent du Liban auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/15392)

1. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Conformément aux décisions prises lors des réunions précédentes [2374^e, 2375^e, 2377^e, 2385^e, 2389^e et 2394^e séances] j'invite les représentants du Liban et d'Israël à prendre place à la table du Conseil; j'invite le

représentant de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) à prendre place à la table du Conseil; j'invite les représentants de Cuba, de l'Egypte, de l'Inde, du Koweït, du Pakistan et de la République arabe syrienne à occuper les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

Sur l'invitation du Président, M. Tuéni (Liban) et M. Blum (Israël) prennent place à la table du Conseil; M. Terzi (Organisation de libération de la Palestine) prend place à la table du Conseil; M. Roa Kourí (Cuba), M. Abdel Meguid (Egypte), M. Krishnan (Inde), M. Abulhassan (Koweït), M. Mahmood (Pakistan) et M. El-Fattal (République arabe syrienne) occupent les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

2. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je voudrais informer les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants du Yémen démocratique et de la Grèce des lettres par lesquelles ils demandent à être invités à participer à la discussion de la question inscrite à l'ordre du jour. Selon la pratique habituelle, je me propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer à la discussion sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire.

Sur l'invitation du Président, M. Al-Ashtal (Yémen démocratique) et M. Dountas (Grèce) occupent les sièges qui leur ont été réservés sur le côté de la table du Conseil.

3. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Cette séance du Conseil de sécurité a été convoquée à la demande urgente présentée aujourd'hui par le représentant de la Jordanie.

4. Les membres du Conseil ont reçu photocopie de la lettre, en date du 18 septembre, adressée au Président du Conseil par le représentant de la Grèce et demandant que le Conseil se réunisse d'urgence. Le texte en sera distribué en tant que document du Conseil sous la cote S/15401.

5. Je voudrais attirer l'attention des membres du Conseil sur les documents suivants : S/15382/Add.2, qui contient le deuxième additif au rapport du Secrétaire général sur la situation dans la zone de Beyrouth, et S/15399, qui contient le texte d'une lettre datée du 18 septembre, adressée au Président du Conseil par le représentant de la Jordanie.

6. Le Secrétaire général souhaite faire une déclaration. Je lui donne la parole.

7. Le SECRÉTAIRE GÉNÉRAL (*interprétation de l'anglais*) : Je voudrais informer le Conseil des événements survenus depuis la séance d'hier soir [2395^e séance] au cours de laquelle la résolution 520 (1982) a été adoptée.

8. Immédiatement après l'adoption de cette résolution, j'en ai envoyé le texte par câble au Ministre des affaires étrangères d'Israël, en lui demandant de me faire parvenir, avant 20 heures TU le 18 septembre, des renseignements sur les mesures que le Gouvernement israélien avait prises ou envisageait de prendre pour appliquer la résolution ainsi que tout autre renseignement pertinent. J'ai aussi donné pour instructions au général Erskine, chef d'état-major de l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve (ONUST) de prendre contact avec les autorités israéliennes à propos de cette demande. Au cas où les autorités israéliennes accepteraient de coopérer pour que les effectifs du Groupe d'observateurs pour Beyrouth soient accrus, le général Erskine était prêt à prendre des dispositions immédiates, en consultation avec le Gouvernement libanais, pour envoyer d'autres observateurs à Beyrouth.

9. Ce matin, j'ai reçu par l'intermédiaire du chef d'état-major de l'ONUST, le message suivant émanant du Ministère des affaires étrangères :

"En raison du Nouvel An juif, il n'a pas été possible que la réponse officielle du Gouvernement israélien à la résolution du Conseil de sécurité parvienne dans les délais prévus pour l'établissement du rapport du Secrétaire général. Toutefois, un haut fonctionnaire du Ministère des affaires étrangères au fait savoir au chef d'état-major de l'ONUST, le général Erskine, que, comme indiqué précédemment, la présence des forces de défense israéliennes dans Beyrouth ouest était d'une durée limitée et ne gênait en aucune façon le déploiement de l'armée libanaise dans quelque partie de Beyrouth que ce soit. Il a dit de nouveau que le Gouvernement israélien avait donné pour instruction aux forces de défense israéliennes d'évacuer leurs positions à Beyrouth ouest lorsque l'armée libanaise serait prête à en assumer le contrôle, en coordination avec les forces israéliennes. Des discussions à cet effet entre des officiers israéliens et libanais avaient été proposées par le Gouvernement israélien et acceptées par le Gouvernement libanais. Lors de ces discussions, des plans seraient échangés pour l'évacuation des forces de défense israéliennes de Beyrouth ouest."

Par la suite, l'additif suivant à la réponse ci-dessus a été reçu du Ministère israélien des affaires étrangères par l'ONUST à Jérusalem :

"Dans le courant de la journée, ces discussions ont déjà abouti à ce que plusieurs positions soient

transférées à l'armée libanaise par les forces de défense israéliennes, y compris les positions situées dans la rue des Banques. Aujourd'hui également, les forces israéliennes ont encerclé les camps quand elles se sont rendu compte de ce qui était arrivé pendant la nuit, afin d'éviter que cela ne se reproduise."

10. Depuis lors, à 16 h 40, j'ai reçu les renseignements suivants de M. Blum, représentant d'Israël.

"Les forces de défense israéliennes étaient déployées à l'ouest des camps et avaient laissé ouvert l'accès à l'est, escomptant que l'armée libanaise pénétrerait dans les camps et prendrait position comme prévu dans le plan Habib. Cela ne s'est pas produit. Lorsque les forces israéliennes l'ont constaté, le 18 septembre au matin, elles ont entouré les camps pour protéger la population."

Un deuxième message, conçu comme suit, a été reçu ultérieurement de M. Blum :

"Les forces de défense israéliennes et les forces armées libanaises ont convenu que les forces armées libanaises entreraient dans les trois camps — Fakhani, Sabra et Chatila — demain (dimanche) à 10 heures, heure locale."

11. Les membres du Conseil auront été informés par les médias des événements tragiques qui ont eu lieu à Beyrouth ouest. Ce matin, les observateurs des Nations Unies membres du Groupe d'observateurs pour Beyrouth ont rapporté ce qui suit.

12. Dans le courant de la journée du 17 septembre, des combats se déroulaient dans le camp de Sabra, dans les faubourgs au sud de Beyrouth, et la présence d'unités Kataeb (aile militaire du parti phalangiste) a été observée à Bir Hassan, dans les zones de l'hôpital et de l'aéroport, à proximité du camp de Sabra. Beyrouth ouest a été indiquée comme étant sous contrôle des forces de défense israéliennes vers 15 heures TU, à l'exception de la zone du camp de Sabra.

13. Entre 16 heures et 18 h 30 TU, le même jour, des explosions ont été entendues de façon très sporadique à une distance indéterminée au nord-ouest de Yarze, où est temporairement basé le Groupe d'observateurs pour Beyrouth. Quatre minutes avant minuit (TU), des fusées éclairantes ont été observées au-dessus de la zone de Sabra.

14. Le matin du 18 septembre, la totalité de Beyrouth ouest était sous contrôle des forces de défense israéliennes. La présence d'unités Kataeb a de nouveau été observée à Bir Hassan, à proximité du camp de Sabra, et celle d'un millier au moins de soldats de Kataeb, accompagnés de chars et de véhicules, dans la zone de l'aéroport.

15. Deux équipes d'observateurs du Groupe d'observateurs pour Beyrouth ont atteint le camp de Sabra à 8 h 30 TU et ont trouvé de nombreux monceaux de cadavres de civils, hommes, femmes et enfants, qui semblaient avoir été massacrés par groupes de 10 ou 20. Le camp de Sabra est dominé par deux positions des forces de défense israéliennes situées respectivement à 200 et 500 mètres à l'ouest du camp. Selon des renseignements reçus de l'armée libanaise, les unités observées dans les zones de Bir Hassan, Sabra et l'aéroport étaient en fait des unités Kataeb parmi lesquelles se trouvaient des éléments des forces libanaises *de facto* venant du sud du Liban.

16. A 18 heures TU, le 18 septembre, les forces de défense israéliennes étaient déployées à l'intérieur et autour de Beyrouth et contrôlaient la ville à l'aide de troupes motorisées postées sur les principaux axes et les intersections routières ainsi que de patrouilles d'infanterie. Aucun retrait des forces de défense israéliennes n'a été observé au sud ou à l'ouest de la ligne approximative de séparation des forces indiquée dans le rapport du 15 septembre [S/15382/Add.1, par. 4]. Le déploiement des unités de l'armée libanaise et des forces de sécurité intense est également resté le même, avec quelques légères modifications. Les forces libanaises et les forces Kataeb occupaient les points de contrôle et vérifiaient la circulation à l'est et au sud de la ligne approximative de séparation. Toutefois, les forces qui avaient été observées dans la région de l'aéroport pendant la matinée n'y étaient plus à 18 heures TU. Aucun élément local armé (mouvement national libanais, Amal, Mourabitoun) n'a été observé à l'ouest et au nord de la ligne approximative de séparation des forces.

17. Pendant la période considérée, les observateurs du Groupe d'observateurs pour Beyrouth ont continué de jouir d'une liberté de mouvement appréciable. Ils sont restés au nombre de 10.

18. Dès que j'ai appris les premières nouvelles des événements qui s'étaient produits pendant la nuit, j'ai demandé au porte-parole de l'Organisation des Nations Unies de publier en mon nom la déclaration suivante :

"Le Secrétaire général a appris avec stupeur et horreur le massacre de civils à Beyrouth ouest. Il lance une fois de plus un appel urgent pour qu'il soit mis fin à la violence."

19. J'ai reçu ensuite la visite des représentants de la France, de l'Italie et des Etats-Unis, qui m'ont remis une déclaration demandant instamment l'envoi d'observateurs des Nations Unies sur les lieux qui étaient le théâtre des plus grandes souffrances et des plus grandes pertes en vies humaines à l'intérieur et autour de Beyrouth. Le représentant du Liban m'a également informé que son gouvernement appuyait cette demande.

20. A cet égard, je voudrais souligner que, dès le 13 juin 1982, j'avais recommandé une augmentation du nombre des observateurs des Nations Unies dans la région de Beyrouth, qui est actuellement de 10. J'ai tenu le Conseil de sécurité informé des difficultés que rencontrait l'exécution de ce plan, que le Conseil avait également approuvé dans sa résolution 516 (1982).

21. Je tiens à assurer les membres du Conseil que, s'il n'a pas été possible d'augmenter le nombre des observateurs des Nations Unies à Beyrouth, ce n'est pas faute d'avoir fait des efforts répétés pour obtenir la coopération nécessaire. Les observateurs actuellement à Beyrouth ont coopéré au maximum de leurs possibilités avec la force multinationale tant qu'elle était présente à Beyrouth et ils ont continué, depuis son départ, de nous fournir, dans la limite de leurs moyens, le plus grand nombre possible de renseignements de première main. Je voudrais saisir cette occasion pour rendre hommage à leur courage.

22. Immédiatement après la visite des trois représentants, j'ai demandé au général Erskine de faire une nouvelle démarche auprès des autorités israéliennes pour obtenir la coopération en vue d'augmenter le nombre des observateurs des Nations Unies à Beyrouth. A cet égard, les membres du Conseil auront noté que les observateurs des Nations Unies à Beyrouth ont atteint la scène du massacre à 8 h 30 TU, le 18 septembre, et ont fait rapport sur la situation.

23. Il me semble toutefois que, dans la situation actuelle, des observateurs militaires non armés, quel que soit leur courage ou leur nombre, ne sont pas suffisants.

24. Je pense qu'il faut aussi noter que, dans la zone de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL), au sud, la situation est restée calme et la Force a réussi à empêcher que la population civile soit maltraitée par les groupes armés.

25. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Le premier orateur est le représentant de l'Organisation de libération de la Palestine. Je l'invite à faire sa déclaration.

26. M. TERZI (Organisation de libération de la Palestine) [*interprétation de l'anglais*] : Dans les annales de l'histoire des atrocités, Sabra et Chatila se compareront à Auschwitz et My-lai, Beyrouth ouest au ghetto de Varsovie et les judéo-nazis de Tel-Aviv aux nazis de Berlin. Les judéo-nazis ont profané la journée de Rosh Hashannah, le Nouvel An juif, qui est maintenant passé dans l'histoire comme le Rosh Hashannah noir. C'est une journée de honte, une journée de honte où les judéo-nazis ont insulté le judaïsme et les juifs du monde entier en commettant les crimes les plus atroces et les plus terribles.

27. La participation des troupes israéliennes à Beyrouth est claire. Le colonel israélien qui, à l'extérieur

du camp de Chatila, s'est entretenu avec les journalistes a déclaré à ces derniers qu'il travaillait sur la base de deux principes : premièrement, la zone devait être "purifiée" — et purifier une zone de ses résidents n'est rien d'autre qu'une doctrine nazie, une terminologie nazie et un acte de nazisme; deuxièmement, l'armée israélienne ne devait pas y prendre part. Je suis perplexe. Les faits parlent différemment.

28. On sait que les troupes qui ont assailli le camp sont des commandos israéliens qui avaient cherché l'aide de quelques miliciens des forces du renégat Haddad. Ce sont des commandos de l'armée israélienne qui ont envahi le camp et qui ont commis ces crimes. Les moyens d'information, notamment la télévision, nous ont montré plus que ce que nous sommes en mesure de supporter. Des bulldozers ont été envoyés pour recouvrir les morts sous des décombres afin de les dissimuler, mais leurs bras et leurs jambes sortaient de ces gravats — les bras et les jambes de femmes et d'enfants, 1 500 d'entre eux —, oui 1 500 civils sans défense, pour la plupart des femmes et des enfants, ont été massacrés de sang-froid. Les hommes ont été rassemblés, placés contre un mur et fusillés à la nazie et ils reposent maintenant dans une fosse commune. Nous avons assisté à un holocauste, à un génocide, et ce en 1982, en cette journée noire de Rosh Hashannah. Pendant combien de temps encore nous, les Palestiniens, le Conseil de sécurité et la conscience de l'humanité pourront rester impassibles et se contenter de condamner ces actes avec "un sentiment d'outrage et de révolte", pour reprendre les termes du président Reagan. Est-ce une façon de traiter de pareils criminels.

29. Trois médecins ont été tués en dehors de l'hôpital Akka, bien qu'ils eussent agité un drapeau blanc. Ils ont été accueillis par une grenade qui a explosé. Un quatrième a été grièvement blessé. Les corps de 1 500 civils innocents étaient éparpillés sur un large secteur. Je n'ai pas besoin de décrire la scène, étant donné que tout le monde l'a probablement vue à la télévision.

30. Pourtant, les judéo-nazis de Tel-Aviv nous disent que le massacre a été perpétré par des miliciens chrétiens ou des phalangistes chrétiens ou autre chose de chrétien. C'est malveillant et criminel. Ils cherchent à créer une bataille entre chrétiens et non-chrétiens; ce n'est qu'une preuve de plus de leur approche raciste. Nous mettons en garde contre des tendances aussi malveillantes.

31. On nous a dit que l'armée israélienne se trouvait sur place en mission de paix et les autorités israéliennes avaient assuré les Etats-Unis qu'il s'agissait d'une mission de paix. Quelle sorte de mission de paix ? Est-ce pour éliminer la population ? Non seulement l'armée israélienne est responsable de ce crime, mais elle l'a perpétré.

32. Lorsque le Président Arafat et l'OLP ont décidé de retirer nos forces armées de Beyrouth pour

épargner à la ville de nouvelles destructions, nous avons cru que les engagements seraient tenus. On était parvenu à un accord qui stipulait :

"Les Palestiniens non combattants et respectueux de la loi qui resteront à Beyrouth, y compris les familles de ceux qui sont partis, seront soumis aux lois libanaises. Les Gouvernements du Liban et des Etats-Unis fourniront les garanties de sécurité appropriées de la façon suivante : le Gouvernement libanais fournira ses garanties sur la base des assurances reçues des groupes armés avec lesquels il a été en contact et le Gouvernement des Etats-Unis donnera ses garanties sur la base des assurances reçues du Gouvernement israélien et des dirigeants de certains groupes libanais avec lesquels il a été en contact."

Aucune de ces garanties ne s'est révélée être d'une valeur quelconque.

33. Peut-être avons-nous commis l'erreur d'avoir fait confiance aux Etats-Unis; mais pendant combien de temps encore le Conseil de sécurité peut-il être empêché d'assumer son devoir de protéger la vie des gens ?

34. Les Etats-Unis s'étaient engagés à déployer une force temporaire d'environ 800 hommes dans le cadre d'une force multinationale pour fournir l'assistance voulue aux forces armées libanaises dans l'exercice de leurs responsabilités concernant le retrait des forces palestiniennes à Beyrouth. Les forces palestiniennes, conformément à la décision des Palestiniens, ont quitté Beyrouth. Mais qui doit protéger les civils et assurer leur sécurité ?

35. Pourtant, nous sommes ici en train de délibérer. A notre avis, le simple fait d'envoyer des observateurs et de charger le Secrétaire général d'envoyer une équipe d'observateurs ne suffit pas. Cela ne dissuadera pas les criminels. Il faut faire plus. Le Conseil devra envoyer une force — et je n'essaie pas d'empiéter sur la souveraineté du Liban. Tant que la sécurité et la sûreté de notre peuple ne seront pas garanties, à moins que le Conseil n'assure le retour de notre peuple dans ses foyers et lui donne les moyens de le faire, c'est au Conseil qu'il incombe de sauver ce peuple et d'en assurer la sécurité; autrement, nous ne nous laisserons pas massacrer de sang-froid. Je suis persuadé que le Conseil n'a pas l'intention de voir s'élargir les répercussions d'un tel crime.

36. A notre avis, la première mesure que le Conseil doit prendre est de jeter le criminel dehors. Le criminel doit être expulsé; il n'y a pas de place ici pour des criminels. Oui, le Conseil a le devoir d'invoquer les pouvoirs qui lui ont été conférés par la Charte des Nations Unies. On doit respecter les décisions du Conseil — cela est écrit dans la Charte elle-même.

37. Mais un membre permanent a fait obstruction aux travaux du Conseil et a gardé ici le criminel, parce

qu'il était en collusion avec ce criminel. Certains autres pays, animés de bonne volonté, ont certes participé à la force multinationale; je crois que la France et l'Italie se sont jointes à cette force avec les meilleures intentions. Mais qu'ont-elles obtenu ? Elles ont obtenu le retrait des éléments palestiniens et des éléments libanais qui défendaient Beyrouth contre les criminels, créant ainsi les conditions permettant aux criminels d'entrer dans Beyrouth ouest et d'y commettre les crimes hideux que le Conseil examine à sa séance d'aujourd'hui. Mais examine à quelles fins ? Le Conseil doit assumer ses responsabilités. La Charte confère des pouvoirs au Conseil de sécurité. Pourquoi ne pas les invoquer ? Il n'y a pas de place ici pour les criminels. Les judéo-nazis qui recourent au terrorisme d'Etat n'ont pas leur place ici.

38. Oui, nous continuons de compter sur l'appui et la compréhension du Conseil et nous sommes convaincus qu'il se montrera à la hauteur de ses responsabilités et qu'il défendra et protégera la vie des innocents.

39. M. OVINNIKOV (Union des Républiques socialistes soviétiques) [*interprétation du russe*] : Il y a deux semaines, des détachements de combattants de l'OLP ont quitté Beyrouth ouest. Ils sont partis pour sauver la population civile de la capitale libanaise et lui épargner des victimes. C'est là un grand acte d'humanisme accompli par la fleur de la nation arabe, les détachements de combattants de l'OLP.

40. Comment s'est conduit Israël en ces circonstances ? Israël, en violation de toutes les décisions du Conseil, a poussé ses troupes plus loin, occupant la capitale libanaise. Les troupes israéliennes — et nous en avons vu les scènes à la télévision — ont fusillé impitoyablement et anéanti tous ceux qui auraient pu défendre la population civile des camps de réfugiés palestiniens. Ayant accompli cet acte, les troupes israéliennes ont encerclé les camps de réfugiés palestiniens en y plaçant leurs chars. Ensuite, ils ont ouvert les portes des camps pour que leurs complices, les hommes de main à leur solde — les phalangistes armés et les prétendues forces *de facto* du major Haddad — puissent commettre ces crimes monstrueux.

41. Un nouveau chapitre a été ouvert dans la tragédie libanaise, qui glace le sang de tout citoyen honnête. Les scènes de la capitale libanaise montrent que, sous le couvert des occupants israéliens, des crimes monstrueux ont été accomplis contre une population civile désarmée et sans défense. L'horreur de ces crimes ne peut se comparer qu'à celle des crimes des nazis d'Hitler.

42. Des centaines d'innocents, dont des vieillards, des femmes avec des enfants et des familles entières ont déjà été méthodiquement tués de sang-froid. Voilà une tragédie bouleversante, l'horrible don du Premier ministre d'Israël, M. Begin, à la veille du Nouvel An juif.

43. La méthode ne nous surprend pas. Le coup de couteau dans le dos; les sicaires fascistes ont agi ainsi en Union soviétique, en Pologne, en France, en Italie et dans d'autres pays pendant la seconde guerre mondiale.

44. Lancé dans cette guerre inhumaine, contre le peuple libanais, l'agresseur israélien a finalement baissé le masque : il a fait du pays un énorme camp d'extermination.

45. Que d'hypocrisie dans le slogan, "Paix pour la Galilée" ! Il s'agit d'un génocide impitoyable pour les Palestiniens et les Libanais. Voilà "la paix et l'ordre" que les baïonnettes des occupants israéliens ont apportés au Liban. Cela rappelle beaucoup le nouvel ordre fasciste en Europe; ils se ressemblent comme deux gouttes d'eau. L'Union soviétique a lancé un avertissement touchant l'invasion israélienne au Liban.

46. Ce n'est pas seulement Israël qui en est responsable; cette nouvelle horrible tragédie de Beyrouth va laisser des traces sanglantes sur la conscience de ceux qui ont donné aux messagers de la mort la possibilité et les moyens de commettre leurs crimes, de ceux qui leur ont donné des armes pour les blanchir politiquement et diplomatiquement devant l'indignation du monde entier.

47. De l'avis de la délégation soviétique, le Conseil doit aujourd'hui — j'insiste : "aujourd'hui" — prendre des mesures fermes et efficaces pour arrêter ce massacre barbare des Palestiniens, sauver ceux qui sont encore vivants et punir l'agresseur.

48. Nous savons très bien qu'Israël a souvent déjà fait di des décisions du Conseil et c'est pourquoi nous estimons que la décision que nous prendrons ce soir doit comporter une disposition à l'effet que le Conseil tout entier, y compris notamment ses membres permanents, avertit Israël que, conformément à l'Article 25 de la Charte des Nations Unies, il est obligé de se conformer aux décisions du Conseil et de les mettre en œuvre. La délégation soviétique insistera pour qu'une telle disposition soit incluse dans le projet de résolution sur lequel nous voterons aujourd'hui. Et si une délégation s'y oppose sous quelque prétexte que ce soit, nous nous réserverons le droit de la nommer au Conseil pour que le monde sache bien qui essaie de protéger l'agresseur israélien, les criminels israéliens, les néo-nazis israéliens.

49. M. NUSEIBEH (Jordanie) [*interprétation de l'anglais*] : Les mots me manquent pour exprimer l'horreur et l'indignation de ma délégation devant l'affreux crime de génocide que seuls des sionistes comme Begin, Shamir et Sharon, ces terroristes notoires, leur clique et leurs hommes de main sont capables de commettre, lâchement et de sang-froid, en massacrant et en mutilant des enfants, des hommes et des femmes palestiniens, jeunes et vieux, tous désarmés.

50. La télévision, cet après-midi, a donné un bref aperçu des victimes du génocide qui venait d'avoir lieu et ce soir, a donnée plus de détails, en avertissant le public de se préparer au choc de voir des scènes horribles où les bulldozers poussent d'innombrables cadavres dans des fosses communes. La plupart des habitants de ces camps de réfugiés désarmés, comme les membres du Conseil ont pu le voir, avaient péri au cours des deux mois et demi de bombardements effectués par les sionistes équipés par les américains d'armes de destruction massive. Ce que j'ai vu ne m'a pas surpris, car cela est conforme aux actes répétés de meurtre et de destruction auxquels les gangs sionistes racistes et nazis ont soumis le peuple palestinien depuis que ce lauréat du prix Nobel de la paix, Menahem Begin, a profané le sol sacré de la Terre sainte quand il est arrivé en tant qu'immigrant en Palestine en 1943.

51. Il ne s'agit plus maintenant de discuter ou de condamner. Ce qui est en jeu aujourd'hui, c'est la survie des Palestiniens déracinés ou sous occupation qui ont sous la gorge le couteau sanglant du boucher.

52. Les premières dépêches faisaient état du massacre de près de 1 500 réfugiés. Mais aucun décompte n'est encore possible, les bulldozers ayant déjà enterré d'innombrables cadavres dans le sud avant que quelques courageux journalistes et une poignée de survivants aient pu apercevoir les corps que ces sauvages criminels n'avaient pas encore eu le temps de pousser dans des tombes plus profondes.

53. Les chars israéliens avaient encerclé les camps de réfugiés palestiniens après avoir conquis la ville de Beyrouth sans défense, il y a trois jours, et après les avoir coupé du reste de la ville. Cela a été signalé dans la presse américaine et tous ceux qui ont reçu des dépêches en provenance de Beyrouth ont apporté des témoignages. Les Israéliens et leurs hommes de main, qu'il s'agit du major renégat Haddad ou d'autres, ont commis leurs massacres pendant ces trois jours sous la protection des chars israéliens, en connivence avec eux et avec leur participation, comme Sharon l'avait dit publiquement, je cite ses propres mots : "Pour effacer, pour éliminer, pour détruire". Il s'agit là de faits préliminaires et nous en connaissons bien d'autres prochainement.

54. Les renseignements transmis au Conseil, ce soir, font état d'une participation de 1 500 membres de commandos israéliens ainsi que l'observateur de l'OLP en a informé le Conseil. La véritable question qui se pose au Conseil est littéralement la suivante : "être ou ne pas être", car nous sommes devenus, ce qui est inquiétant, un canard boiteux et, ce qui est lamentable, un organe international renommé dont le monde entier constate qu'il est paralysé dans son action. C'est là une opinion universelle qui ne saurait durer plus longtemps, nonobstant le fait que les cinq membres permanents sont les principaux gardiens de la paix et de la sécurité mondiale et que les membres

non permanents sont les membres librement élus en bonne et due forme de toutes les régions du monde et de leurs milliards d'habitants. Le Conseil de sécurité est l'organe exécutif le plus élevé de l'Organisation des Nations Unies qui représente toutes ces délégations.

55. Le peuple palestinien a été et continue d'être un peuple sous tutelle, le Territoire de Palestine a été placé sous la tutelle de l'Organisation des Nations Unies en 1947 par la Société des Nations, la tutelle devant prendre fin quand tous les habitants de Palestine auraient regagné leur patrie et exercé leurs droits inaliénables.

56. Le Conseil, notamment ses cinq membres permanents, a le devoir sacré, au titre du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, d'envoyer des contingents de forces armées pour protéger le peuple palestinien de nouveaux actes de génocide. Il peut se procurer toutes les forces nécessaires et je peux l'assurer que l'écrasante majorité des Etats Membres seraient disposés à fournir ces forces. C'est ce que prévoit expressément la Charte et on ne peut pas faire ou accepter moins que cela.

57. Comme le Secrétaire général l'a fait remarquer dans son rapport annuel sur l'activité de l'Organisation, le monde est "périlleusement proche[s] d'un nouvel état d'anarchie internationale".

58. Les condamnations se sont avérées complètement stériles et non pertinentes comme l'ont été toutes les résolutions qu'Israël traite par le mépris et la dérision. Si le Conseil échoue dans l'exécution de son mandat très clair au titre de la Charte, alors le Conseil n'aura qu'une façon honorable de procéder, soit de déclarer qu'il est incapable de continuer à fonctionner, soit d'envisager les moyens de rétablir son autorité et d'endosser ses responsabilités solennelles et de commencer sans plus tarder les délibérations nécessaires pour parvenir à cet objectif. Ce serait là le salut de l'Organisation des Nations Unies si nous voulons garder l'Organisation que les auteurs de la Charte avaient envisagée.

59. Au vide qui résulterait de l'incapacité à suivre rapidement cette ligne de conduite, il y a d'autres solutions, à savoir une autonomie individuelle intègre et tardive, une autonomie collective régionale ou des alliances entre les Etats et les peuples épris de paix à travers le monde qui s'estiment menacés, à juste titre, dans leur existence. Ce qui est malhonnête c'est de persister dans la passivité et l'inaction qui ont provoqué tant de souffrances et de destructions à tant de peuples qui ont placé leur confiance et leur sécurité en un gardien paralysé de la paix et de la sécurité internationales.

60. Les massacres révoltants perpétrés contre des réfugiés palestiniens désarmés à Beyrouth au cours des deux ou trois derniers jours, mettent en relief ce besoin impérieux. Le Conseil a le devoir de faire en

sorte que les crimes horribles commis par Israël ne restent pas impunis par la communauté internationale que le Conseil représente.

61. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : L'orateur suivant est le représentant de la Grèce. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

62. M. DOUNTAS (Grèce) [*interprétation de l'anglais*] : Je vous remercie Monsieur le Président d'avoir accédé à notre demande de participer à ce débat, conformément à la Charte des Nations Unies.

63. C'est avec une stupeur indignée que mon gouvernement a appris la nouvelle de l'horrible massacre de centaines de Palestiniens innocents dans leurs propres camps à Beyrouth. Je serai extrêmement bref, car je ne crois pas que l'instant se prête à la rhétorique. Un tel exercice témoignerait d'un manque de respect pour les victimes ainsi que d'une insensibilité totale à l'égard de la situation tragique qui règne encore dans la république libanaise dont la population a énormément souffert, notamment au cours des dernières semaines.

64. A maintes occasions, le Conseil a condamné l'invasion israélienne du Liban ainsi que les violations du droit qui se sont produites par la suite et qui ont entraîné des souffrances humaines indicibles et de destructions matérielles incalculables.

65. Nous n'avons pas besoin d'une autre résolution qui ne ferait que répéter les précédentes et ne serait pas appliquée, au mépris du Conseil et de l'opinion publique internationale. Ce dont nous avons vraiment besoin, c'est d'une résolution urgente et succincte prévoyant, sans aucun délai — c'est-à-dire dans les prochaines 24 heures — des mesures appropriées et efficaces pour assurer la protection des Palestiniens au Liban de même que celle de tous les civils.

66. Espérons que les membres du Conseil sauront se montrer à la hauteur de la situation et aideront ainsi à rétablir la sécurité de Beyrouth. Le prestige et la crédibilité mêmes du Conseil qui, malheureusement, ont beaucoup souffert des échecs bien connus du passé, sont une fois de plus en jeu. Espérons que le Conseil relèvera le défi, qui est à la fois moral et politique.

67. M. LIANG Yufan (Chine) [*interprétation du chinois*] : Je voudrais tout d'abord remercier le Secrétaire général du rapport qu'il vient de présenter sur la situation à Beyrouth ouest.

68. La délégation chinoise a appris avec stupeur qu'un grand nombre de Palestiniens innocents, dont des vieillards, des femmes et des enfants, avaient été massacrés de sang-froid dans deux camps de réfugiés à Beyrouth ouest. Ce crime violent est le résultat direct de l'invasion de Beyrouth ouest par les troupes d'agression israéliennes et c'est une nouvelle dette de

sang que les autorités israéliennes ont contractée envers le peuple palestinien.

69. Le Gouvernement et le peuple chinois condamnent vigoureusement l'invasion de Beyrouth ouest par les troupes israéliennes et les atrocités fascistes qu'elles ont commises.

70. L'encre n'a guère eu le temps de sécher sur la résolution 520 (1982), qui a été adoptée par le Conseil ici-même hier, et les agresseurs israéliens ont commis de nouveaux crimes à Beyrouth ouest. Il est extrêmement urgent d'arrêter la main de l'agresseur et de rétablir la souveraineté du Liban.

71. A cette fin, la délégation chinoise estime que le Conseil doit adopter des mesures efficaces et urgentes pour garantir que la résolution 520 (1982) et les autres résolutions pertinentes seront pleinement appliquées et qu'une vie normale et pacifique à Beyrouth, ainsi que la souveraineté du Liban, seront rétablies, et pour garantir que les civils palestiniens ne seront plus victimes d'autres massacres et actes de violence.

72. Les autorités israéliennes doivent respecter les résolutions pertinentes du Conseil et, conformément à la résolution 520 (1982), comme première mesure, elles doivent retirer immédiatement toutes leurs troupes jusqu'aux positions qu'elles occupaient avant le 15 septembre. Si les autorités israéliennes persistent à défier les résolutions du Conseil et les exigences rigoureuses de la communauté internationale, le Conseil devra envisager d'adopter des mesures sérieuses pour appliquer à l'agresseur les sanctions nécessaires.

73. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : L'orateur suivant est le représentant du Liban, à qui je donne la parole.

74. M. TUÉNI (Liban) [*interprétation de l'anglais*] : Je ne retarderai pas l'action du Conseil, que nous voulons tous, en décrivant davantage le carnage qui a été commis à Beyrouth ou en exprimant les sentiments d'horreur et de répugnance de la communauté mondiale et de tout être humain décent.

75. J'ai demandé à prendre la parole pour dire ceci : que personne n'incrimine le Liban de cette vile action; que personne n'accuse un Libanais, par des insinuations, des actes criminels horribles qui ont été accomplis au Liban et qui déshonorent notre sol.

76. Je tiens à dire que, malgré ce que le Conseil vient d'entendre dans le rapport du Secrétaire général, au Liban, le parti Kataeb, qui a été cité nommément, a clairement nié toute participation aux affreux massacres qui se sont produits. Les Libanais, une fois de plus et plus que jamais, sont unis pour condamner toute action de cette nature et pour exprimer le sentiment d'horreur qu'elle leur inspire.

77. Je dirai que ceux qui ont fourni ces renseignements ont probablement été victimes d'une cons-

piration qui vise de toute évidence à empêcher les Libanais de cimenter leur unité et d'aller de l'avant en pansant leurs blessures, en rétablissant leur souveraineté nationale et en élisant un président, conformément à la constitution, qui s'efforcera de regrouper enfin le pays pour qu'il puisse survivre.

78. Je ne sais qui croire de M. Blum ou du président Reagan. Le représentant d'Israël semble avoir dit au Secrétaire général que l'armée libanaise n'avait pas pris ses positions. Pourtant, je lis dans la déclaration bien claire du Président des Etats-Unis, M. Reagan, que l'armée libanaise a vu ses efforts pour prendre ces positions découragés par l'occupation israélienne qui a commencé mercredi. Je répète : les unités de l'armée libanaise pouvaient prendre le contrôle de la ville; leurs efforts ont été frustrés par l'occupation israélienne qui a commencé mercredi. L'armée libanaise avait déjà commencé à assumer ses responsabilités. Elle le faisait avec beaucoup de courage. On l'a empêchée de le faire en l'écartant de la scène.

79. Aucun Libanais, en uniforme ou en civil, n'aurait pu atteindre la scène du massacre sans traverser les lignes israéliennes; cela ressort clairement de la carte. Aucun Libanais n'aurait pu se rendre sur ces lieux armés ou dans un char sans l'assentiment, pour ne pas dire plus, des Israéliens.

80. L'armée libanaise est prête à assumer à nouveau ses responsabilités. En fait, elle avait commencé à le faire et elle va le faire. Mais allons-nous maintenant confier à l'armée libanaise la tâche de garder les tombes ?

81. Je perçois un désir au Conseil d'envoyer une force internationale au Liban. Je présume que le Gouvernement libanais sera consulté. Mais en attendant ces consultations, je voudrais dire que l'armée libanaise accueillerait certainement favorablement un rôle international qui renforcera la crédibilité militaire aussi bien que politique de toutes les mesures de sécurité qui doivent être prises; cela serait normal.

82. En fait, mon gouvernement vient de faire savoir que tous les officiers des forces armées libanaises affirment qu'ils sont capables de s'acquitter pleinement de leurs responsabilités et qu'ils sont capables de maintenir l'ordre public et de contrôler la situation.

83. Le Gouvernement libanais avait indiqué de manière très explicite son désir de voir la force internationale retarder son départ, dès que celui-ci avait été annoncé. Lorsqu'il sera consulté, le Gouvernement libanais répondra d'une façon qui montrera que nous avons confiance en nous-mêmes et dans notre capacité de nous acquitter pleinement de nos responsabilités, avec ou sans aide. Mais nous garderons aussi la confiance que nous avons dans la communauté internationale et nous lui demanderons de prendre toutes les mesures nécessaires afin de rétablir la paix et la sécurité au Liban.

84. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : L'orateur suivant est M. Clovis Maksoud, observateur permanent de la Ligue des Etats arabes, auquel le Conseil avait adressé une invitation à la 2347^e séance en vertu de l'article 39 du règlement intérieur provisoire. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

85. M. MAKSOUD (*interprétation de l'anglais*) : Nous reprenons le débat au Conseil un peu plus tôt que prévu. Le Conseil faisant confiance à la légitimité et à la moralité internationales, espérait que le délai de grâce de 24 heures qui avait été donné au Secrétaire général pour faire savoir si la résolution 520 (1982) avait été respectée, ne serait pas troublé, et ce pour deux raisons : d'une part par respect pour le Conseil, et d'autre part en raison de la célébration du Nouvel An juif à travers le monde. Il apparaît qu'Israël n'a respecté aucune de ces raisons. Je vais citer un extrait de la déclaration faite aujourd'hui par le président Reagan :

"Au cours des négociations qui ont conduit au retrait de l'Organisation de libération de la Palestine de Beyrouth, nous" — c'est-à-dire les Etats-Unis — "avons reçu l'assurance que les forces israéliennes n'entreraient pas dans Beyrouth ouest."

86. Le président Reagan se serait-il mépris sur Israël ? Y aurait-il eu un manque de communication entre Israël et les Etats-Unis ? N'ont-ils pas développé des relations suffisantes pour qu'une précision sémantique soit assurée ? Le Président des Etats-Unis ne dit-il pas exactement ce qui s'est passé ou Israël ment-il au Président des Etats-Unis ? Pour tout cela je m'en remets au jugement du Conseil et je m'en remets aussi aux Etats-Unis pour qu'ils réexaminent leurs relations spéciales avec Israël.

87. Dans sa déclaration, le président Reagan a encore dit :

"Nous avons également compris qu'à la suite du retrait des unités de l'armée libanaise prendraient le contrôle de la ville. Leurs efforts ont été frustrés" — comme vient de le dire le représentant du Liban — "par l'occupation israélienne qui a commencé mercredi. Israël, en assurant le contrôle militaire de Beyrouth, a prétendu que son initiative empêcherait précisément la tragédie qui vient de se produire."

C'est le Président des Etats-Unis qui parle ainsi, un homme qui n'est pas connu pour avoir des sentiments hostiles à l'égard d'Israël ou pour manquer de bienveillance à l'égard de ce pays. En fait, les relations américano-arabes n'ont pas été, à bien des égards, aussi bonnes qu'on l'aurait souhaité en raison précisément des relations spéciales que les Etats-Unis entretiennent avec Israël et de la bienveillance personnelle et particulière du président Reagan lui-même a

montrée envers Israël. Or c'est là le jugement d'un chef d'Etat qui est peut-être le plus proche d'Israël. Je crois que cela devrait être le critère sur lequel on devrait se fonder pour renforcer le jugement collectif porté depuis fort longtemps sur le comportement israélien, sur ses penchants racistes, sur sa brutalité et son recours aveugle à la force contre des civils.

88. Nous sommes saisis aujourd'hui d'une question concrète. Nous nous réunissons — et là je veux exprimer mon désaccord avec M. Tuéni — parce que Israël, en parlant du carnage, n'a pas insinué mais a affirmé qu'il avait été commis par certaines forces israéliennes. Israël en a parlé dans une déclaration officielle, qui attaquait dans toutes les directions. Il a dit, et je vais citer un extrait de la déclaration préparée par Israël :

“Etant donné que l'Etat d'Israël condamne tout meurtre, Israël a conduit une enquête sur les rapports d'après lesquels au moins 100 Palestiniens auraient été massacrés dans deux camps de réfugiés.”

Nous sommes sur le point d'assister à la naissance d'un Israël très humaniste. Israël n'insinue pas; dans sa déclaration officielle il dit très clairement : “Dès qu'il a découvert qu'un massacre était en cours...” Il leur a fallu quelque temps pour s'en apercevoir; ils n'en savaient rien. Israël sait lorsqu'il doit se montrer aveugle; Israël sait lorsqu'il faut faire une déclaration. Israël ignorait qu'un massacre avait lieu dans les camps de réfugiés palestiniens. Comme il doit être terrible pour le représentant israélien de voir Israël accusé au Conseil par tout le monde, y compris par le Président des Etats-Unis. Il va probablement — cela est certain — exprimer sa stupéfaction devant cette tentative de cerner et d'étouffer ce régime néonazi. Il voudra sans doute prouver que les fonctionnaires et l'armée israéliens ont fait de leur mieux et que sans l'occupation israélienne de Beyrouth ouest nous aurions assisté à un massacre encore plus grand. Voilà la déclaration officielle d'Israël. Je poursuis la citation : “Le massacre n'est que la preuve de ce que nous redoutions.” Vous voyez, ils ne savaient pas que cela allait se produire sous leur contrôle. La présence des forces de défense israéliennes a empêché que ne se produise un plus grand massacre. Israël devrait peut-être présenter un projet de résolution au Conseil par lequel le Conseil lui exprimerait ses remerciements et sa reconnaissance pour le noble rôle humanitaire qu'Israël a joué en l'occurrence car, au lieu de 1 500 femmes, enfants et hommes massacrés dans les camps de réfugiés palestiniens, ce nombre aurait pu être plus élevé. En fait, il pourrait être encore plus grande demain si le Conseil ne prend pas immédiatement des mesures efficaces.

89. Maintenant Israël ne peut plus tromper le monde. Les Israéliens cherchent à placer le blâme sur les Libanais — qui ont commencé un processus de cohésion, d'unité et de réconciliation nationales et se sont

redécouverts en tant qu'êtres humains —, sur ceux que, dans leurs déclarations, ils ont appelé les “Phalangistes extrémistes”, bien qu'ils sachent que personne, aucun Libanais, aucune armée libanaise ne peut parvenir à cet endroit, à moins d'y être amené par Israël lui-même. Et aucun Libanais ne se laisserait entraîner par Israël à commettre un crime aussi hideux.

90. Si certains éléments ont été amenés par les Israéliens pour se livrer à ce processus d'extermination systématique et préméditée, afin qu'il devienne un Deir Yassin, pour chasser les Palestiniens restants, peut-être alors Israël aurait-il utilisé certains des éléments de Saad Haddad qu'il avait formés, équipés et auxquels il avait fourni un appui logistique et permis de semer la destruction dans le Liban occupé. Mais en attribuant l'entreprise de cet acte criminel à une importante force politique au Liban qui a fourni un Président élu et, maintenant, présente un autre candidat à la présidence, Israël cherche délibérément à entraver le processus constitutionnel et à rendre tout candidat extrêmement contestable, en pensant que, par de telles insinuations, il réintroduira la lutte fratricide entre Libanais et fomentera un conflit civil entre les malheureux réfugiés des camps et la population libanaise.

91. En ce moment crucial, les observateurs sont donc les bienvenus, et nous nous félicitons de la tentative faite par le Secrétaire général pour disposer d'une équipe d'observateurs plus efficace. La Ligue des Etats arabes pense qu'une telle équipe d'observateurs pour contrôler et prouver les nombreuses accusations des Libanais et de l'OLP est nécessaire; mais nous pensons que c'est insuffisant. Bien entendu, c'est important pour notre jurisprudence et pour l'histoire; c'est important pour éveiller davantage la conscience morale du monde entier. Surveiller les crimes d'Israël est nécessaire pour approfondir notre conscience de ce monstre israélien qu'on a lâché dans la région; mais surveiller laisse supposer qu'Israël peut être rendu responsable, qu'Israël respecte l'opinion mondiale, qu'Israël ne méprise pas le droit international, qu'Israël ne se considère pas comme une exception aux normes et aux règles internationales et qu'Israël se comporte d'une manière qui le rend responsable devant certains codes moraux universellement acceptables.

92. Mais la surveillance ne suffit pas; elle ne peut que permettre aux générations futures de connaître le passé d'Israël et ses crimes d'extermination. Le carnage, aujourd'hui, ne devrait pas être seulement surveillé. Il a déjà été surveillé par les médias du monde, par tous les services de renseignements du monde et par les observateurs des Nations Unies, et il a été condamné par tout le monde.

93. Ce qu'il faut, c'est beaucoup plus que de surveiller. Il est nécessaire que le Conseil de sécurité prenne des mesures immédiates non seulement pour

déjouer les plans d'Israël et pour le pénaliser pour les crimes qu'il a perpétrés, pour son défi et pour sa profanation de l'existence humaine, mais aussi pour imposer une punition, pour donner une leçon, afin que l'Organisation des Nations Unies ne devienne pas inopérante, comme la Société des Nations l'a été rendue par l'Italie fasciste et l'Allemagne nazie. Cette action est nécessaire, parce que, comme je l'ai si souvent répété au cours des événements tragiques du Liban, Israël veut priver les Palestiniens de tout espoir de parvenir à une solution, d'exercer leurs droits de l'homme et d'avoir une patrie, et empêcher les Libanais d'avoir leur unité rétablie. Il veut nous faire perdre espoir à tous et il veut rendre l'Organisation impuissante devant le diktat du nazisme juif qu'on a lâché dans notre région.

94. Nous demandons au Conseil de prendre des mesures pour dissuader Israël. Surveillons le dossier de cette unité criminelle dans notre région, cet Etat qui a employé le terrorisme comme mode de comportement et qui cherche à le consacrer en tant que doctrine devant être universellement acceptée, tout en humiliant les réfugiés palestiniens qui croyaient au caractère sacré des accords, qui croyaient que les accords seraient respectés, qui croyaient que les Etats-Unis, par leur parole d'honneur, garantiraient la survie même de ces réfugiés sans défense dans les camps. Ils l'ont cru, et ils continuent de le croire, malgré leur sort tragique. Nous espérons que, dans les heures qui suivent, leur confiance ne sera pas trahie.

95. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : L'orateur suivant est le représentant du Koweït. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

96. M. ABULHASSAN (Koweït) [*interprétation de l'anglais*] : Ce n'est pas le moment de faire une longue déclaration; c'est le moment de prendre des mesures immédiates. Le massacre dont ont été victimes les réfugiés palestiniens dans ce qui reste de leurs camps qui avaient été impitoyablement détruits par l'agression et les bombardements israéliens est très clair pour tous. Il n'a pas besoin d'être décrit plus en détail.

97. Les Palestiniens croyaient et avaient confiance dans les accords que le Gouvernement des Etats-Unis lui-même avaient garantis. Ces accords ont été brutalement foulés aux pieds par l'invasion israélienne de Beyrouth ouest et par la planification d'une campagne d'extermination contre les Palestiniens dans leurs camps.

98. Le Conseil est invité à prendre des mesures immédiates visant à assurer la sécurité et la survie des civils tant libanais que palestiniens au Liban, qui sont menacés d'un véritable holocauste.

99. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : L'orateur suivant est le représentant du Yémen

démocratique. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

100. M. AL-ASHTAL (Yémen démocratique) [*interprétation de l'anglais*] : Vous m'excuserez, Monsieur le Président, si dans les circonstances présentes je ne vous exprime pas ma gratitude et mon admiration, non plus qu'à votre prédécesseur pour les qualités dont vous avez fait preuve à la tête du Conseil.

101. Le carnage auquel se sont livrés les Israéliens hier dans les camps de Palestiniens à Beyrouth ouest nous a horrifiés. Des commandos israéliens ont commis des crimes indicibles, massacrant des femmes et des enfants palestiniens innocents. Sous prétexte de maintenir la paix à Beyrouth ouest, les forces israéliennes ont maintenant occupé tout Beyrouth ouest, uniquement pour pointer leurs baïonnettes contre des civils palestiniens.

102. C'est un massacre inouï perpétré par une puissance occupante. Israël tue des innocents au mépris de toutes les normes de comportement civilisé et des décisions du Conseil, lequel, pas plus tard qu'hier, a demandé le retrait des forces israéliennes de Beyrouth ouest [*résolution 520 (1982)*].

103. Il faut que le Conseil sauve sa propre crédibilité et sauve la population innocente de Beyrouth ouest. Aucun prétexte ne sera valable pour empêcher le Conseil de prendre de toute urgence les mesures qui s'imposent. Le monde entier, surtout le monde arabe, s'attend que le Conseil, ému par ce massacre digne des nazis, ait recours à ses pouvoirs pour arrêter ce génocide.

104. M. KRYSOSIK (Pologne) [*interprétation de l'anglais*] : Je voudrais tout d'abord, Monsieur le Président, vous féliciter chaleureusement de votre accession à la présidence du Conseil pour ce mois. Connaissant vos talents remarquables, nous sommes convaincus que vous saurez mener à bien les délibérations du Conseil. Nous vous souhaitons plein succès dans l'accomplissement de votre lourde tâche.

105. Je félicite sincèrement aussi votre prédécesseur, M. Dorr, de l'Irlande, pour la façon dont il a dirigé le Conseil pendant un mois d'août si chargé.

106. Une fois de plus, des nouvelles tragiques en provenance du Liban ont secoué le monde. L'opinion publique est profondément émue d'avoir appris que des massacres et des atrocités d'une telle brutalité et d'une telle ampleur avaient été commis. Nous voyons bien que la situation se détériore rapidement et que la population civile subit des souffrances indicibles. De tout urgence, il faut la protéger.

107. Un point est très clair, et mérite une mention particulière : quelles que soient les troupes et les unités armées qui procèdent au massacre, le responsable est Israël. C'est Israël qui a violé de façon flagrante

les 10 dernières résolutions relatives à la situation au Liban adoptées par le Conseil. Le Conseil n'a que trop tardé à agir de façon décisive. Il faut absolument et de toute urgence que tous les membres du Conseil coopèrent de façon décisive pour arrêter immédiatement les effusions de sang à Beyrouth. Le Conseil ne peut rester passif quand ses résolutions sont foulées aux pieds.

108. La situation exige des mesures décisives pour protéger la vie des civils innocents, des Palestiniens et des Libanais qui sont maintenant à la merci d'hommes de main impitoyables. Les mesures prises par le Conseil doivent être efficaces. La Charte des Nations Unies en donne la possibilité. Il y est dit sans équivoque que les Membres des Nations Unies sont convenus d'accepter et de mettre en œuvre les décisions du Conseil de sécurité.

109. En conclusion, je souligne une fois de plus qu'il est temps d'agir pour répondre aux exigences et à l'urgence de la situation.

110. M. de PINIÉS (Espagne) [*interprétation de l'espagnol*] : Je vous félicite, Monsieur le Président, de votre accession à la tête du Conseil. Nous pensions que ce serait un mois tranquille. Malheureusement, Israël nous a une fois de plus réveillés de notre sieste et tient le Conseil constamment occupé. Je vous souhaite plein succès dans l'accomplissement de votre tâche.

111. Je voudrais également par la même occasion, féliciter le Président sortant, M. Dorr, de l'Irlande, de la façon dont il a dirigé les travaux le mois dernier.

112. Cette introduction ne serait pas complète si je ne souhaitais pas la bienvenue au nouveau représentant du Royaume-Uni, même si, pour une raison spéciale, il n'est pas présent au Conseil aujourd'hui.

113. J'adresserai aussi quelques mots au Secrétaire général, d'abord pour le féliciter de l'excellent rapport qu'il nous a soumis sur la tragique situation au Liban et ensuite pour les informations des plus spécifiques qui servaient d'introduction à son rapport annuel dans lequel il a sonné l'alarme et a fort bien attiré l'attention sur le maintien de la paix et de la sécurité, dont le Conseil est responsable, et sur la nécessité de les renforcer, étant donné qu'elles sont extrêmement précaires en ce moment.

114. Une fois de plus la crise au Liban a rebondi tragiquement du fait de l'intervention armée d'Israël, et le Conseil se réunit de nouveau. Alors que la reconstruction physique du pays semblait sur le point de commencer, du moins dans la capitale, alors qu'il semblait que les bases étaient posées pour la stabilisation et le rétablissement de la pleine souveraineté et de l'indépendance politique du Liban, l'occupation de Beyrouth ouest par l'armée israélienne, en violation flagrante de l'accord de cessez-le-feu récemment

conclu, et les massacres de Palestiniens dans les camps de réfugiés ont détruit tous nos espoirs et aggravé la situation de façon extraordinaire.

115. Israël a constamment fait fi des résolutions du Conseil de l'Organisation et, par cette dernière action, il lance un nouveau défi à l'organe principal de l'Organisation des Nations Unies et met chacun de nous une fois de plus, en tant que membres du Conseil, en face de nos responsabilités.

116. Après des négociations prolongées, les forces de l'OLP s'étaient retirées de Beyrouth. Aussitôt retirés les contingents de la force multinationale qui avait représenté un élément des plus importants du cessez-le-feu, Israël, prenant prétexte de la mort tragique du Président élu, Bechir Gemayel, envahissait la partie ouest de la capitale et l'occupait intégralement. Pour tenter d'expliquer ce dernier acte d'agression, les autorités israéliennes ont prétendu que l'assassinat du Président élu du Liban avait créé une grave situation d'instabilité et que l'armée israélienne avait été obligée d'intervenir pour assurer le maintien de l'ordre à Beyrouth ouest.

117. C'est ainsi que la présence de l'armée israélienne sert de couverture au genre d'atrocités qui sont perpétrées à Beyrouth. Aujourd'hui, après les nouvelles effrayantes qui nous parviennent sur les massacres perpétrés dans les camps de réfugiés palestiniens au sud de Beyrouth, nous savons maintenant exactement ce que signifie l'ordre public pour Israël et qui sont les responsables.

118. Lorsque le Secrétaire général a envisagé d'augmenter le nombre des observateurs portant de 10 à 50, le Gouvernement israélien a fait savoir que, du fait de l'observance d'une fête religieuse, il lui était impossible de répondre avant dimanche, et ainsi la tragédie se poursuit au Liban.

119. Le Conseil peut ordonner le transfert des forces des Nations Unies à Beyrouth, mais si le Gouvernement d'Israël s'y oppose, nos forces seront de nouveau empêchées de s'y rendre. Dans ces conditions, le Conseil doit envisager sérieusement les mesures qui devraient être prises afin de maintenir l'intégrité, l'indépendance politique et la souveraineté du Liban ainsi que la paix et la sécurité internationales.

120. Le prestige du Conseil est gravement compromis.

121. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : L'orateur suivant est le représentant de l'Égypte. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

122. M. ABDEL MEGUID (Égypte) [*interprétation de l'anglais*] : Nous sommes horrifiés et stupéfaits. Le massacre de centaines d'êtres humains a été commis :

des enfants ont été assassinés, des femmes massacrées et des hommes tués de sang-froid. Qui est responsable de ces crimes ? La responsabilité de l'armée israélienne d'occupation ne fait absolument aucun doute. En ce qui nous concerne, ce jour sera un jour de honte pour la politique israélienne et pour ceux qui ont donné les ordres.

123. A notre avis, ce massacre a été mûrement réfléchi, en premier lieu notamment pour exacerber les tensions au Liban et saper les efforts visant à rétablir la paix et la sécurité au Liban, et en deuxième lieu pour créer des conditions qui serviraient de prétexte à Israël pour continuer son occupation de Beyrouth et du Liban. Nous sommes persuadés que le peuple libanais repoussera tous ces complots dirigés contre lui, son avenir et ses frères. Nous sommes persuadés que tout le monde sait désormais ce que représente l'opération "Paix pour la Galilée".

124. Nous lançons un appel solennel au Conseil en lui demandant d'agir immédiatement pour garantir la sécurité des Palestiniens à Beyrouth ouest. Nous invitons le Conseil à décider l'envoi immédiat de forces ou d'observateurs des Nations Unies, à titre d'urgence, pour prévenir de nouveaux massacres. Nous invitons les pays qui ont participé à la force multinationale à envisager immédiatement de renvoyer leurs contingents pour assurer la sécurité des Palestiniens. Nous insistons également pour qu'Israël se retire immédiatement de Beyrouth et du Liban.

125. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : L'orateur suivant est le représentant de la République arabe syrienne. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

126. M. EL-FATTAL (République arabe syrienne) [*interprétation de l'anglais*] : Aucune parole ne peut traduire notre colère, notre affliction et notre indignation face à l'exécution barbare de civils à Beyrouth, processus qui a commencé au moment de l'incursion israélienne dans Beyrouth ouest. Mais le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) a publié le soir communiqué de presse n° 1450, du 18 septembre, qui est plus éloquent que toute déclaration et dont le titre est "Massacre à Beyrouth : le CICR réagit énergiquement". Le texte en est le suivant :

"Les représentants du CICR à Beyrouth ont indiqué que des centaines d'enfants, d'adolescents, de femmes et de vieillards ont été tués dans le quartier de Chatila à Beyrouth, leurs cadavres gisant éparpillés dans les rues.

"Le CICR a également constaté que des blessés avaient été massacrés dans leur lit d'hôpital alors que d'autres malades et des médecins avaient été enlevés.

"Le vendredi 17 et le samedi 18 septembre, les délégués du CICR à Beyrouth ont dû évacuer deux

hôpitaux qui, en raison des circonstances, ne pouvaient plus fonctionner. Cela s'est produit à un moment où d'autres hôpitaux à Beyrouth sont surchargés de blessés et de morts.

"Pendant ce temps, quelque 300 personnes se sont réfugiées à la délégation du CICR à Beyrouth et leur nombre augmente d'heure en heure.

"Le CICR lance un appel solennel à la communauté internationale pour qu'elle intervienne afin qu'il soit mis fin immédiatement au massacre intolérable perpétré à Beyrouth contre des groupes entiers de personnes et pour faire en sorte que les blessés et ceux qui les soignent soient respectés et protégés et que le droit fondamental à la vie soit respecté."

127. Sharon et ses hommes de main à Beyrouth sont sereinement enivrés, ce soir, de sang arabe alors qu'ils célèbrent un Rosh Hashannah — un Nouvel An — que l'on peut s'attendre, connaissant les objectifs israéliens, à voir aussi cruel et tragique que chaque année depuis la création de l'Etat sioniste.

128. Heureuse Nouvelle Année, Monsieur Blum, alors que vous festoyez au-dessus des cadavres arabes, palestiniens comme libanais.

129. Les Caterpillars israéliens, fabriqués en Amérique, s'activent sur les lieux du crime pour enlever les cadavres des gens que Sharon, ses alliés et ses hommes de main, quels qu'ils soient, ont tués, assassinés et exécutés. Le corpulent Sharon a certainement pris du poids à la suite de cette nouvelle orgie. L'obésité semble être un état d'esprit.

130. Le Conseil se réunit moins de 24 heures après l'adoption de la résolution 520 (1982). Depuis que cette résolution a été adoptée, un terrible événement s'est produit et le Conseil doit l'examiner. Il s'agit d'un événement très inquiétant, chargé de répercussions graves et sinistres, dont nous pouvons déjà prévoir certaines et dont certaines sont imprévisibles sans être moins sinistres pour cela.

131. Le massacre aveugle de civils innocents qui se produit en ce moment même — le Rosh Hashannah — prouve au-delà de tout doute que les crimes actuels sont l'extension de ce slogan machiavélique et trompeur "Paix pour la Galilée", ce plan lancé le 4 juin 1982 pour arriver à trois buts, le premier étant d'éliminer physiquement le peuple palestinien en même temps que son représentant légitime, l'OLP; le deuxième étant de démanteler le Liban en attisant les flammes de la guerre civile et le troisième de détourner l'attention de l'exécution d'un plan d'ensemble qui vise à éliminer définitivement le peuple palestinien de la Rive occidentale et de Gaza, de même que les Syriens qui restent encore dans les hauteurs du Golan annexées par Israël — annexion que le Conseil a condamnée à l'unanimité, moins la voix des Etats-Unis.

132. L'un des éléments les plus importants du cessez-le-feu consistait à sauver la vie de civils. Pourtant, il est parfaitement clair que l'interprétation sioniste — ou plutôt sa fausse interprétation, qui est un mensonge, comme je l'ai dit hier — du cessez-le-feu n'est pas le même. Ce cessez-le-feu a été élaboré par les Etats-Unis, le patron et le protecteur de son subrogé, Israël — et la réciproque pourrait également être vraie. Nous sommes troublés : qui est le subrogé ? Je ne sais pas.

133. Le cessez-le-feu élaboré par les Etats-Unis devait donner à Israël et à ses subrogés, qui soient-ils, la possibilité de continuer le massacre de civils sans armes par les lâches soldats israéliens qui se cachent derrière leurs armures, ces lâches qui pénètrent dans les camps des réfugiés avec leurs armements, avec leurs chars, pour tuer des enfants, des femmes et des vieillards, pour exécuter des jeunes sans armes parce qu'ils sont des combattants possibles. Les victimes de cette agression, de ce meurtre, sont des Libanais et des Palestiniens, sans parler d'autres nationalités : ce sont des Arabes.

134. Quoi qu'ils aient déclaré aujourd'hui, nous ne pouvons pas croire que les Etats-Unis, garants du cessez-le feu, n'auraient pas pu arrêter à temps ou contrôler les actes criminels, les instincts criminels des frères Begin, Sharon et Shamir, et les autres : la bande à Begin, Sharon et Shamir. Le peuple arabe ne peut se laisser tromper plus longtemps par les garanties des Etats-Unis ; ces garanties montrent, comme l'a dit le représentant de l'OLP, que les Etats-Unis tout-puissants, omniscients et omniprésents portent une grande part de la responsabilité des crimes israéliens contre les Arabes : les vieux crimes, les nouveaux crimes et les crimes futurs. Le fournisseur d'armes et d'aide à Israël, les Etats-Unis, porte cette responsabilité vis-à-vis de l'ensemble de la grande nation arabe — la grande unité arabe se fera, que cela plaise ou non à Israël — et de chaque Etat arabe, de même que de chaque Etat membre du Conseil.

135. A titre individuel ou collectif, vous, en tant que membres du Conseil avez la responsabilité, conformément à la Charte des Nations Unies, de faire appliquer vos résolutions, de tenir vos promesses et de vous acquitter de vos obligations. Le Secrétaire général s'est souvent plaint de l'incapacité de cette instance de s'acquitter de ses obligations. On vous a confié ces obligations et si vous ne vous en acquittez pas nous vous les reprendrons. Vous monopolisez la force. Pourquoi alors rejetez-vous sur nous cette responsabilité, nous qui sommes de petits pays, et encouragez-vous par votre silence et votre incapacité une superpuissance hautement développée telle que les Etats-Unis ainsi que son protégé, Israël, à monopoliser le recours à la force pour écraser les Arabes, les Africains, les Latino-Américains et les Asiatiques ?

136. Les Arabes sont connus pour leur patience mais aussi pour leur impatience. Nous avons été patients,

mais notre patience à des limites. Nous n'avons jamais eu de doute quant à la criminalité congénitale de l'esprit israélien — criminalité qui fait partie intégrante du système colonialiste sioniste en Palestine. Il y a eu Deir Yassin, Kubia, l'assassinat du Comte Bernadotte par l'affable Ministre des affaires étrangères d'Israël, M. Shamir. Shamir, Ezer Sharon, le roi d'Israël, Begin qui est reçu comme un roi aux Etats-Unis — Begin, Sharon, Shamir, les trois terroristes les plus connus et les plus recherchés, se rendent aux Etats-Unis et tout le monde leur fait la révérence — tout le monde, à l'exception du peuple des Etats-Unis. Tout le monde s'incline devant eux à cause des votes qu'ils contrôlent, de l'argent qu'ils contrôlent, devant la technologie et des universités qu'ils contrôlent. Mais une révolte se dessine, une véritable révolte, dans bien des milieux.

137. Le cynisme et le sadisme dans lesquels Israël est passé maître dans les territoires occupés, qu'ils s'exercent dans le bombardement de Beyrouth et du sud ou dans le massacre de civils, sont étalés devant vous, membres du Conseil, et pourtant vous appelez ce pays — comme un membre, son allié l'a appelé — “une acquisition stratégique”, “une garnison”, “un gardien et une tête de pont de la démocratie”, “la seule démocratie du Moyen-Orient” — une démocratie qui tue, applique la ségrégation, commet des assassinats et crée des réfugiés. Nous félicitons les Etats-Unis de l'avoir pour allié.

138. Cependant, l'heure ne se prête pas aux discours. Je pourrais parler pendant des heures des antécédents criminels d'Israël, mais je veux plutôt rappeler aux membres du Conseil que ce n'est qu'hier, il y a 24 heures, qu'une solution a été adoptée pour prévenir précisément ce crime qui a été commis aujourd'hui. C'est précisément hier que nous avons essayé de prévenir ce crime qui a été commis. Selon la radio et la télévision démocratiques, financées comme elles le sont par de grosses sociétés et qui sont bien sûr la voix de la vérité et de la sagesse, Sharon a dit aujourd'hui qu'Israël resterait à Beyrouth pendant des semaines, alors qu'hier même le Conseil a donné 24 heures à Israël pour se retirer.

139. Sur le papier, les Etats-Unis ont condamné Israël, mais au Conseil nous n'avons entendu aucune déclaration des Etats-Unis. Comme Mme Kirkpatrick, la représentante des Etats-Unis, aime à le faire, s'agissant de nos déclarations, nous avons pris note du fait que les Etats-Unis n'ont pas expliqué leur vote hier. La raison de cette attitude reste obscure. Pourquoi ? Ce pays a toujours expliqué son vote, chacune de nous a toujours expliqué son vote. Dans une situation tragique comme celle-ci, dont nous continuons d'être témoins, une situation où les Etats-Unis sont les garants d'un cessez-le-feu, pourquoi n'ont-ils pas expliqué leur vote ?

140. Il n'y a à cela aucune explication pour la simple raison que l'intention d'appliquer la résolution qui a

été adoptée n'existait pas. C'est là le nœud de l'affaire. Nous demandons maintenant au Conseil qui, jusqu'à présent n'a pas été en mesure de faire appliquer une seule de ses résolutions concernant le Moyen-Orient, la Palestine ou le Liban, d'imposer des mesures concrètes. Nos réclamons des actes. Les petits pays exigent que l'on passe aux actes. Nous avons donné aux cinq membres permanents du Conseil ainsi qu'à ses autres membres le pouvoir de prendre des mesures. Nous voulons que les résolutions soient appliquées et, si elles ne le sont pas, nous voulons que des sanctions soient imposées contre Israël. Nous voulons empêcher une fois pour toutes Israël de commettre de pareils actes.

141. Nous demandons au Secrétaire général de dénoncer Israël dans les termes les plus vigoureux. Il l'a fait dans le passé, il peut le faire aujourd'hui et pourra le faire à l'avenir. Nous avons besoin du Secrétaire général. Sa voix est entendue dans le monde entier et il est le garant de la Charte et de l'Organisation.

142. Dans son rapport annuel sur l'activité de l'Organisation il a dit ce qu'il pensait du Conseil de sécurité. Nous voulons que cette opinion se traduise par des actes, et des actes effectifs resteront impossibles si le Conseil n'adopte pas des mesures conformément au Chapitre VII de la Charte.

143. M. de La BARRE de NANTEUIL (France) : Je voudrais tout d'abord exprimer mon indignation et ma répulsion, ainsi que celles de mon pays, devant les horreurs qui viennent de se dérouler à Beyrouth. Je voudrais dire aussi aux parents, aux amis, aux compatriotes des victimes de ces massacres notre profonde sympathie et notre profonde douleur.

144. Il faut que cessent ces horreurs et que cessent les causes de ces horreurs. En occupant Beyrouth ouest, en violation d'ailleurs de ses engagements, Israël a essayé de se justifier en évoquant la nécessité d'assurer l'ordre et de prévenir de nouvelles tragédies. C'est en évoquant des raisons de ce genre qu'Israël s'est arrogé le droit de se faire justice à lui-même et a envahi le Liban. C'est au nom de telles conceptions qu'Israël a refusé d'appliquer les résolutions de l'Organisation des Nations Unies, a paralysé l'action de la FINUL dans le sud du Liban, a refusé de coopérer avec les observateurs des Nations Unies, s'est opposé à l'accroissement de leur nombre et, de façon générale, a repoussé toute intervention de l'Organisation des Nations Unies.

145. Le moins que l'on puisse dire est que cette attitude et ce mépris délibéré de la Charte des Nations Unies n'apportent pas les résultats qu'Israël déclarait vouloir atteindre — et c'est plus qu'un euphémisme. On voit, hélas, où cela a conduit.

146. Devant cette tragédie, je n'en dirai pas plus moi-même. Je voudrais me permettre simplement de citer

ce qu'a dit, aujourd'hui, le Président de la République française :

“Les nouvelles qui nous parviennent de Beyrouth provoquent une réaction d'horreur. Ceux qui portent la responsabilité de tels excès trahissent les causes qu'ils croient servir. La communauté internationale doit se dresser contre de tels massacres et arrêter les mesures nécessaires pour les prévenir.

“La France est déjà intervenue pour faciliter la mise en œuvre de règlements pacifiques dans la région. Dans les circonstances actuelles, elle est décidée à agir de nouveau. Le Ministre des relations extérieures est en rapport avec les parties intéressées pour définir les initiatives souhaitables, notamment” — je souligne notamment — “par l'utilisation des moyens de l'Organisation des Nations Unies.” [S/15407, annexe I.]

147. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je donne la parole au représentant de l'Organisation de libération de la Palestine, qui l'a demandée.

148. M. TERZI (Organisation de libération de la Palestine) [*interprétation de l'anglais*] : C'est encore une fois le Rosh Hashannah noir, parce que les judéonazis ont commis non seulement le délit de meurtre mais aussi celui de parjure. L'ambassadeur d'Israël à Washington, Moshe Arens, a dit aujourd'hui que son pays ne s'était pas engagé envers les Etats-Unis à ne pas entrer dans Beyrouth ouest après le retrait des forces palestiniennes et syriennes de la ville ravagée par la guerre. Mais, dans une déclaration, le président Reagan a dit : “Au cours des négociations qui ont abouti au retrait de l'OLP de Beyrouth, on nous a assuré que les forces israéliennes n'entreraient pas dans Beyrouth ouest.”

149. Une fois qu'on est criminel et menteur, on est toujours criminel et menteur.

150. En partageant leur indignation et leur révolte devant le meurtre de femmes et d'enfants palestiniens, le président Reagan a adressé ses “condoléances les plus profondes et ses regrets les plus sincères aux familles des victimes et à la communauté palestinienne”. Au nom de l'OLP, représentant reconnu du peuple palestinien, je tiens à adresser nos remerciements au Président des Etats-Unis. Il a souligné “le besoin désespéré d'une paix réelle au Moyen-Orient, une paix qui tienne dûment compte des besoins du peuple palestinien”.

151. Comme le Gouvernement des Etats-Unis a décidé de nous priver du plaisir de s'adresser à nous directement, c'est par votre intermédiaire, Monsieur le Président, que je peux assurer le Président Reagan que les besoins du peuple palestinien ne sont que les besoins légitimes de tous les peuples : les Palestiniens désirent vivre en paix dans leurs propres foyers dans leur propre pays, la Palestine, et y exercer leur droit à

l'autodétermination. Si ces besoins et ces droits avaient été approuvés, respectés et exercés, nos frères et sœurs palestiniens des camps de réfugiés auraient échappé au massacre. Mais il est encore temps pour le Gouvernement des Etats-Unis de s'associer au consensus international pour défendre nos droits et instaurer la paix dans la région et dans le monde.

152. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je voudrais informer les membres du Conseil que je viens de recevoir du représentant de l'Algérie une lettre dans laquelle il demande à être invité à participer à l'examen de la question inscrite à l'ordre du jour. Selon la pratique habituelle, je me propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer à la discussion sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire.

Sur l'invitation du Président, M. Sahnoun (Algérie) occupe le siège qui lui a été réservé sur le côté de la salle du Conseil.

153. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : J'invite le représentant de l'Algérie à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

154. M. SAHNOUN (Algérie) : Monsieur le Président, en cette heure tragique où nous nous réunissons, tout en vous remerciant de m'accorder la parole, vous me permettrez de ne pas m'étendre sur vos mérites et ceux de votre prédécesseur, mérites que je sais réels, même si je prends la parole au Conseil pour la toute première fois.

155. Des femmes, des enfants, des vieillards ont été massacrés dans des camps de réfugiés à Beyrouth ouest. Un massacre de sang-froid, un massacre effroyable, un massacre qui n'aurait pu avoir lieu sans la bienveillance, la complicité, les encouragements et la collaboration même de la seule force qui existe à Beyrouth ouest, c'est-à-dire la horde sioniste qui, après avoir envahi tout le sud du Liban, a imposé sa loi dans la capitale du pays; un massacre qui n'aurait pu avoir lieu sans la faiblesse et la passivité de la communauté internationale qui a jusqu'à présent évité d'employer le langage de la fermeté avec l'agresseur.

156. Ce qui s'est passé à Beyrouth découle directement de nos indécisions des dérobades face à la surnoise détermination des dirigeants de Tel-Aviv d'imposer l'ordre de la terreur au Liban, et au-delà dans tout le Moyen-Orient. Le Conseil se trouve ainsi une fois de plus confronté à ses responsabilités : ou bien il assume les responsabilités que lui confère la Charte des Nations Unies, notamment le Chapitre VII, ou bien il se déconsidère à jamais, car il aura laissé des milliers d'innocents se faire massacrer en toute impunité.

157. La situation présente commande que des mesures efficaces et urgentes soient prises; elle exige que le

Conseil, tout en appliquant les dispositions pertinentes de la Charte, constitue une force qui serait envoyée immédiatement au Liban en vue de sauver des populations sans défense victimes d'un terrorisme aveugle.

158. La crédibilité du Conseil et de l'Organisation dépend de la décision que vous prendrez. C'est pour cela que je joins l'appel de ma délégation à ceux des orateurs précédents pour vous demander d'agir, et d'agir vite.

159. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je donne la parole au représentant d'Israël.

160. M. BLUM (Israël) [*interprétation de l'anglais*] : Dans son rapport annuel sur l'activité de l'Organisation, le Secrétaire général a attiré l'attention sur le déclin continu de l'Organisation des Nations Unies et nous a tous invités à réfléchir à ce déclin et aux remèdes qui pourraient arrêter ce processus qui dure depuis des années.

161. Je pense que ce soir nous avons un exemple très net des raisons de ce déclin.

162. Tout simplement, l'Organisation est considérée de plus en plus de par le monde comme un forum où les gens viennent mentir. J'ai retardé mon intervention ce soir. Je voulais d'abord écouter cette procession de menteurs et je n'ai pas été déçu, parce qu'ils ont menti en sachant très bien qu'ils mentaient.

163. Un crime a eu lieu hier soir à Beyrouth ouest. Des civils ont été tués, et nous nous joignons à tous ceux qui expriment sincèrement leur horreur et leur indignation devant ces meurtres. Nous le faisons parce que, contrairement à la plupart des orateurs assis autour de cette table, nous ne faisons pas de choix quand il s'agit du respect de la vie humaine.

164. Mais quels sont les faits ?

165. Les forces de défense israéliennes ont été déployées à l'ouest des camps de réfugiés dans Beyrouth ouest. Le côté est de tous ces camps restait ouvert, son accès était libre pour ceux qui devaient assumer le contrôle des camps de réfugiés conformément aux dispositions du plan Habib — pour être plus explicite, les forces armées libanaises. Et jeudi et vendredi derniers, il a été clairement exposé au Gouvernement libanais que le moment était venu pour les forces armées libanaises d'assumer le contrôle de ces camps.

166. Pour des raisons que le Gouvernement libanais connaît mieux que personne, les forces armées libanaises n'ont pas assuré le contrôle de ces camps. Ce matin, les forces de défense israéliennes ont découvert ce qui s'était passé pendant la nuit dans les camps de réfugiés. Pour en protéger les habitants, ces camps ont été encerclés, étant clairement entendu que

nous attendions des forces armées libanaises qu'elles assument le contrôle non seulement des camps de réfugiés, mais aussi de tout Beyrouth ouest, de tout Beyrouth, de tout le Liban.

167. Je puis informer le Conseil qu'un arrangement avait été convenu avec les forces armées libanaises pour qu'elles assument le contrôle des camps de réfugiés de Beyrouth ouest demain, dimanche, à 10 heures, heure locale.

168. Voilà les faits, Mais combien d'entre vous s'intéressent-ils aux faits ? Combien d'entre vous, autour de cette table, s'intéressent-ils aux faits ? N'est-il pas beaucoup plus agréable de se lancer dans une orgie de haine ? Dans cet organe, et dans d'autres organes des Nations Unies, mon pays a été la cible de multiples diatribes, de multiples orgies de haine. Il y a plusieurs années que je suis ici et je crois que j'ai acquis une immunité contre ce genre de traitement. Mais laissez-moi vous dire en toute franchise que le Conseil, ce soir, est tombé à un niveau encore plus bas de dégénérescence morale et de dépravité intellectuelle.

169. Je sais que lorsque j'aurai fini mon intervention des défenseurs de l'Organisation des Nations Unies comme ce mercenaire diplomatique qu'est M. Maksoud vont sauter en l'air pour défendre l'Organisation. Je n'ai pas le don de prophétie, comme M. Maksoud, ce prophète du dernier jour, qui a prophétisé ce que j'allais dire, mais, si j'en crois mon expérience, je pense que je ne me trompe pas.

170. On accuse ici mon pays d'avoir versé le sang, et certains orateurs, apparemment, ont oublié que d'habitude, c'est à Pâques qu'on accuse les Juifs d'avoir versé le sang, pas à Rosh Hashannah.

171. Je peux pardonner à M. Ovinnikov une pareille erreur. Il vient d'un Etat athée où l'on se souvient plus, apparemment, des traditions religieuses, du moins dans les milieux où il circule en Union soviétique. Mais, Monsieur Ovinnikov, permettez-moi de vous dire que vous êtes parfaitement fidèle à une longue tradition de *progromschiki* dans votre pays. Et, pour ceux qui vraisemblablement ne connaissent pas l'expression, dont la sinistre origine est russe, j'inviterai les interprètes russes à nous en donner la traduction. Vous êtes un digne disciple des *Black Hundreds*, Monsieur Ovinnikov. Voilà le langage qu'ils ont employé à propos de mon peuple.

172. Le représentant de l'Etat qui a instauré les goulags, le représentant du pays qui a éliminé les règles du droit nous fait un sermon ici sur la compassion à l'égard des êtres humains innocents. Vous savez parfaitement ce qui s'est passé hier soir à Beyrouth ouest. Vous savez qu'on a mis les individus contre le mur, qu'on leur a demandé de maintenir leur tête contre le mur. Ce qui est ironique et non pas surprenant, comme vous le savez, c'est qu'il s'agit là

du genre d'exécution pratiquée dans votre pays. L'idée vient de Lubienka, cette illustre prison à Moscou. C'est là que l'on exécute les gens en les mettant contre le mur.

173. Ne cherchez pas à appliquer vos notions d'humanité et d'inhumanité à d'autres lieux dans le monde.

174. Mais M. Ovinnikov n'est qu'un exemple. Je ne veux pas énumérer toute la liste, cette triste procession de menteurs. Je donnerai deux ou trois exemples de plus.

175. Le représentant de la Jordanie, parle au nom d'un pays qui, il y a exactement 12 ans, a massacré des milliers de Palestiniens à l'occasion de ce qu'on a appelé "septembre noir". Je sais qu'il s'agissait là d'une petite affaire de famille et je ne devrais pas le mentionner...

176. M. NUSEIBEH (Jordanie) [*interprétation de l'anglais*] : Vous êtes un menteur.

177. M. BLUM (Israël) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, est-il coutumier d'émettre ce genre d'observation ? Je vous prie de statuer sur cette question.

178. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je demande à tous les représentants de bien vouloir faire preuve de modération et de courtoisie dans leur langage. C'est un appel que je lance à tous les représentants.

179. Je donne la parole au représentant de l'Union soviétique sur une motion d'ordre.

180. M. OVINNIKOV (Union des Républiques socialistes soviétiques) [*interprétation du russe*] : Compte tenu du langage sans précédent employé par le représentant d'Israël au Conseil, je considère qu'il s'agit là d'une insulte à tous les membres du Conseil à l'Organisation des Nations Unies dans son ensemble. Tout d'abord, je pense que le représentant d'Israël devrait être rappelé à l'ordre.

181. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Une fois de plus, je prie tous les représentants de faire preuve de modération. Bien sûr il y a parfois des points obscurs sur lesquels il est difficile de statuer; mais, si tous les représentants veulent bien faire preuve de modération, je crois que les délibérations du Conseil seront plus harmonieuses.

182. Je donne la parole au représentant d'Israël.

183. M. BLUM (Israël) [*interprétation de l'anglais*] : Le représentant de l'Union soviétique semble croire qu'il peut utiliser impunément des termes abusifs contre mon pays et que nous ne devrions pas répliquer. Nous répliquerons. Il n'y a pas de droit de réponse au Soviet suprême, sauf erreur de ma part;

mais ici nous sommes à l'Organisation des Nations Unies et la liberté d'expression existe encore à l'Organisation des Nations Unies.

184. Revenons au cas de la Jordanie. Nous en étions à cette petite affaire de famille où des milliers de Palestiniens furent massacrés. Des centaines d'entre eux, y compris des agents de l'OLP, se sont échappés en traversant le Jourdain et sont venus se réfugier dans "l'enfer" sioniste. Et pourant le représentant de la Jordanie se présente au Conseil pour nous sermonner.

185. Ensuite, le représentant de la Syrie fait la leçon à Israël avec la lucidité qui le caractérise. Il s'agit du porte-parole du régime qui a perpétré les crimes horribles à Hama. Nous ne connaissons toujours pas le nombre exact des personnes qui ont été massacrées là-bas; entre 6 000 et 25 000. Et M. El-Fattal n'a pas eu la courtoisie de nous donner les chiffres exacts. Il a demandé à prendre la parole pour prononcer un discours passionné.

186. M. Maksoud s'est érigé en nouveau surveillant de la moralité de l'Organisation. Ce qui est assez curieux c'est qu'il a également parlé au nom du Gouvernement libanais. Je dois avouer que nous avons eu, au moins nous, l'impression qu'il y avait un représentant de ce pays parmi nous. Mais si M. Maksoud cherche un nouvel emploi en tant que magistère de la moral et du comportement international, il a bien choisi. Il aura beaucoup à faire. Il sera en mesure d'examiner ce qui s'est passé à Hama, en Syrie; ce qui est arrivé aux Kurdes en Iraq, et à bien d'autres pays au nom desquels il prétend parler ici. Il peut également espérer faire une carrière d'historien. Il peut se pencher sur le massacre des Palestiniens en Jordanie, des Libanais et des Palestiniens assassinés par les Syriens et par l'OLP au Liban au cours des années, et ainsi de suite. Je suis persuadé qu'il peut compter sur un emploi bien rémunéré pendant des années.

187. Pour une fois, soyons honnêtes avec nous-mêmes. Ce que nous voyons au Liban ces jours-ci n'est rien d'autre qu'une séquelle tragique d'une indifférence internationale qui a duré de nombreuses années. L'un de nos collègues a exprimé son chagrin d'avoir été privé de sa sieste de l'après-midi. Le problème est que trop de gens ont sommeillé pendant huit ans à propos du Liban.

188. Combien de séances a tenu le Conseil, au cours des 8 dernières années, à propos du Liban, du Liban même? Quiconque se pencherait sur les dossiers du Conseil constaterait que nous avons constamment demandé pareil débat. On nous a ignorés délibérément. Il y a des pays qui, historiquement, se sont proclamés les protecteurs de la communauté chrétienne du Liban et chacun sait que la communauté chrétienne du Liban les a implorés pendant toutes ces années et a recherché leur protection et leur aide. On l'a ignorée. Le Gouvernement libanais a recherché la protection de divers pays et, pendant toutes ces

années, on l'a ignoré. La Syrie et l'OLP terroriste ont eu les mains libres au Liban.

189. Lorsque 100 000 Libanais ont été massacrés au cours des années, le Conseil ne s'est pas réuni une seule fois, d'urgence ou autrement. M. Ovinnikov n'était pas intéressé; maintenant, il a ses raisons: il est bien plus commode de parler de Beyrouth que de la vallée du Panjshir en Afghanistan.

190. Nous payons pour l'indifférence de l'Organisation et de ses Membres individuels, l'indifférence impitoyable face à l'agonie et à la tragédie du Liban pendant toutes ces années. Mais n'est-il pas hypocrite de prétendre aujourd'hui être préoccupés de questions humanitaires?

191. Une tragédie a eu lieu la nuit dernière à Beyrouth. Nous la condamnons; nous exprimons notre répugnance; nous sommes horrifiés. Mais vous, membres du Conseil, demandez-vous si vous n'êtes pas tous en partie responsables de cette tragédie, vous qui avez sommeillé pendant toutes ces années.

192. Je sais qu'il est bien plus difficile d'admettre ce genre de culpabilité que de se plaindre de ce qu'une sieste n'a pas pu se matérialiser.

193. C'est pourquoi j'ai dit que ce soir nous avons vu une démonstration bien claire des raisons du déclin continu de l'Organisation.

194. M. DORR (Irlande) [*interprétation de l'anglais*]: Monsieur le Président, étant donné la gravité de la question et le ton qu'a pris le débat, il est difficile de commencer avec les amabilités habituelles. Cependant, j'ose espérer qu'en le faisant, je contribuerai peut-être à faire baisser le ton. Permettez-moi donc de prendre brièvement le temps de vous féliciter, ou tout du moins de vous présenter mes vœux alors que vous assumez la présidence en ce mois difficile. Je connais votre compétence et je sais que vous saurez vous acquitter de cette tâche; je vous souhaite plein succès.

195. Je voudrais également remercier tous ceux qui m'ont adressé leurs remerciements pour ma présidence pendant un autre mois difficile, le mois d'août, et je tiens à m'associer de tout cœur à ceux qui ont souhaité la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies au nouveau représentant du Royaume-Uni, sir John Thomson.

196. Ces derniers jours, nous avons appris l'assassinat choquant du président élu du Liban, M. Gemayel; nous avons également assisté à la prise de Beyrouth ouest par les forces israéliennes. Maintenant, nous apprenons qu'un terrible massacre a eu lieu dans les camps palestiniens à Beyrouth et près de Beyrouth. A l'instar d'autres délégations, nous sommes horrifiés de ces nouvelles et nous sommes également préoccupés de toute la situation décrite dans le rapport oral du Secrétaire général.

197. Etant donné la nature horrible de ce qui s'est produit et eu égard également au cadre dans lequel cet acte s'est inscrit, nous pensons qu'il est juste que le Conseil se soit réuni d'urgence pendant ce week-end. Il est clair qu'il existe au Conseil un désir général d'examiner d'urgence quelles mesures pourraient être adoptées pour faire en sorte que ce genre d'atrocité ne se renouvelle pas.

198. Etant donné l'urgence de la situation, je serai très bref et limiterai mes observations.

199. Nous estimons, comme d'autres ici, qu'en tant que première mesure d'urgence, il serait bon d'autoriser officiellement le Secrétaire général, en l'appuyant totalement, à faire passer le nombre d'observateurs non armés de 10 à 50. Nous voudrions également insister sur leur pleine liberté de déplacement et sur l'obligation de tous les intéressés de coopérer entièrement avec eux alors qu'ils s'acquitteront de leur mandat difficile et qu'ils suivront la situation en établissant, si nécessaire, les faits.

200. Mais le mandat d'observateurs non armés, pour courageux qu'ils soient — et ils le sont — est et doit être limité. Il pourrait s'avérer nécessaire que le Conseil envisage autre chose. Nous serions donc en faveur d'une deuxième étape. Nous pensons que nous pourrions demander au Secrétaire général d'entreprendre immédiatement des consultations avec le Gouvernement souverain du Liban pour voir si le Conseil ne pourrait pas envisager de prendre d'autres mesures pour aider ce gouvernement à assurer la pleine protection de la population civile, y compris en particulier la population palestinienne à l'intérieur et autour de Beyrouth. C'est la démarche que nous préconisons et nous sommes en faveur d'une action du Conseil plutôt que de discours prolongés.

201. M. GOULDING (Royaume-Uni) [*interprétation de l'anglais*] : Lors de nos consultations antérieures, on a proposé que ce débat soit bref afin que les membres du Conseil puissent revenir rapidement à l'examen des mesures que devrait prendre le Conseil à la suite des terribles événements qui se sont produits à Beyrouth la nuit dernière. Je n'avais donc pas l'intention de prendre la parole, mais puisque tant d'orateurs ont dit quelle était la position de leur pays, je voudrais brièvement faire état de celle de mon pays.

202. Le massacre impitoyable d'hommes, de femmes et d'enfants innocents a soulevé l'indignation et la révolusion dans mon pays. Nous le condamnons sans réserve. Il y a deux semaines, il semblait y avoir enfin l'espoir de voir la paix et la stabilité revenir à Beyrouth à la suite de l'accord négocié par M. Habib. Cet espoir semble avoir été anéanti après l'assassinat du Président élu du Liban et l'invasion subséquente de Beyrouth ouest par les forces armées d'Israël.

203. La tragédie de la nuit dernière a confirmé nos pires craintes au sujet des conséquences de ces

événements. Elle a confirmé notre conviction que si l'on veut mettre fin au cycle de la violence à Beyrouth, une première mesure doit être le retrait immédiat d'Israël sur les positions qu'il occupait avant le 15 septembre.

204. Ma délégation ne dit pas de mensonges; elle ne se lance pas non plus dans un diatribe ou une orgie de haine. Elle demande simplement à Israël de coopérer en appliquant les résolutions qui ont été adoptées par le Conseil à l'unanimité.

205. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : M. Clovis Maksoud, observateur permanent de la Ligue des Etats arabes, souhaite faire une autre déclaration. Avec l'assentiment du Conseil je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

206. M. MAKSOUD (*interprétation de l'anglais*) : Partageant le sentiment d'urgence ressenti, je serai très bref. Je pense que les techniques d'obstruction utilisées par le représentant d'Israël pour détourner l'attention de la question qui est au centre de nos préoccupations ont été appliquées comme nous nous y attendions. Quand on ne peut répondre à des critiques, on tente de saper la crédibilité de celles-ci. Il a tenté de le faire en qualifiant chacun de menteur et quand on l'a à son tour qualifié de menteur il s'est senti insulté, alors qu'il insulte tout le monde dans sa quête de terrorisme politique au Conseil, ce qui n'est qu'une manifestation flagrante des pratiques de terrorisme régional d'Israël. S'il continue dans cette voie, il sera peut-être en mesure de retarder l'adoption de résolutions, mais j'espère qu'il ne pourra pas paralyser plus longtemps la volonté collective du Conseil.

207. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Le représentant de l'Union soviétique a demandé la parole dans l'exercice de son droit de réponse. Je lui donne la parole.

208. M. OVINNIKOV (Union des Républiques socialistes soviétiques) [*interprétation du russe*] : Je ne m'abaisserais pas à répondre au représentant d'Israël s'il n'était allé jusqu'à insulter le Conseil dans son ensemble et tous ses membres à titre individuel. Il a accusé les membres du Conseil de raconter des mensonges.

209. Je peux donner deux exemples précis des mensonges racontés par le représentant d'Israël. Ces exemples sont confirmés par les événements actuels. Mon premier exemple remonte au début du mois d'août, à une séance de nuit du Conseil, lorsque la délégation soviétique a dit qu'elles avait des informations concernant la nouvelle avance des troupes israéliennes vers Beyrouth. Le représentant d'Israël a dit alors que nous mentionnons. Or le jour suivant le bien-fondé des informations de l'Union soviétique a été confirmé : Il s'est avéré en effet que les troupes israéliennes avaient avancé. Si j'ai bonne mémoire, je

crois que M. Blum, à une des séances ultérieures du Conseil, s'est évertué à prouver qu'il avait néanmoins raison et que les faits et la réalité étaient en quelque sorte faux. M. Blum n'a rien dit à ce sujet. Mais le mensonge qu'il a proféré ici après consultations avec son gouvernement reste un mensonge.

210. Mon deuxième exemple est le suivant : dans une de ses déclarations, le représentant de l'Union soviétique a lancé un avertissement selon lequel si nous n'empêchions pas la marche des agresseurs israéliens vers Beyrouth ouest, la ville de Beyrouth pourrait s'ajouter à la liste des villes du monde qui ont connu des situations tragiques, y compris de nombreuses villes martyres d'Europe qui ont été rasées par les agresseurs fascistes, villes dont les populations civiles ont été brutalement anéanties par l'agresseur. M. Blum a qualifié la déclaration du représentant soviétique d'exercice de propagande. Aujourd'hui, ce que nous avons prévu est hélas arrivé. La population civile — des femmes et des enfants palestiniens — a été massacrée avec l'assentiment et la participation d'Israël. La délégation soviétique a eu encore raison et c'est le représentant d'Israël dans ce cas encore qui a menti.

211. Je suis certain que la presse "libre" de ce pays passera sous silence ce que la délégation soviétique vient de dire. La presse "libre" de ce pays ne publie que les déclarations de M. Blum. Voilà comment s'exerce la liberté dont la presse jouit dans ce pays : une liberté pauvre et limitée en fin de compte est une liberté qui s'exerce seulement en faveur de ce qui est proisraélien.

212. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Le représentant de la Jordanie a demandé la parole dans l'exercice de son droit de réponse. Je la lui donne.

213. M. NUSEIBEH (Jordanie) [*interprétation de l'anglais*] : Il est vraiment écœurant d'entendre M. Blum, au moment où les forces de son pays sont universellement condamnées et que leurs mains sont encore dégoulinantes de sang, se référer à toute divergence de vues qui remonte à 12 ans et dans le cadre de laquelle il s'agissait tout au plus de quelques centaines des deux côtés.

214. Je vais lui répondre, bien que j'aie déjà eu l'occasion de le faire à plusieurs reprises dans le passé. Je ne voulais pas, particulièrement ce soir, honorer le représentant d'Israël d'une réponse ni lui permettre de détourner ainsi les débats du lâche holocauste dont ont été victimes hier soir les réfugiés palestiniens au moment où les Israéliens célébraient leur fête, qui a dû être pour eux doublement heureuse. A plusieurs occasions, j'ai donné des informations détaillées se fondant sur des faits et je vais encore me livrer à cet exercice pour réfuter les énormes mensonges proférés par M. Blum concernant cette question particulière, que je connais bien. Il devrait savoir que ce qui s'est

passé en Jordanie il y a 12 ans n'a été essentiellement qu'une querelle de famille qui résultait de l'agression et de l'occupation israélienne de la Jérusalem arabe, de la Rive occidentale et de Gaza. En outre, il s'agissait d'un combat viril entre deux points de vue divergents sur la question de savoir quelle était la meilleure façon de combattre l'agresseur israélien qui non seulement tenait sous son occupation des terres et des populations palestiniennes mais encore dévastait une large partie de la Jordanie, comme il devait le faire plus tard au Liban et ailleurs.

215. Ce n'était pas un acte criminel perfide, comme les actions des chars et des commandos israéliens qui ont cerné les camps de réfugiés de Beyrouth. Après avoir essayé en vain, pendant deux mois et demi, de prendre ne serait-ce qu'un centimètre carré de la zone défendue par les vaillants combattants palestiniens, les Israéliens, dans leur duplicité, ont choisi de commettre un acte de génocide en violation d'un accord dont les Etats-Unis s'étaient portés garants.

216. Ce qui s'est passé en Jordanie n'a jamais été une querelle entre Palestiniens et Jordaniens. Les adversaires appartenaient aux deux groupes. Le représentant d'Israël le sait parfaitement. De plus, une poignée seulement de Palestiniens, et non pas des centaines, avaient passé le Jourdain, comme il le sait parfaitement. Je les ai vus à la télévision; il y en avait cinq ou six.

217. Les immigrants étrangers qui ont usurpé la Palestine n'ont jamais rapatrié un seul Palestinien depuis que les Palestiniens ont été déracinés en 1947. Est-il concevable qu'ils seraient prêts maintenant à admettre des centaines de Palestiniens ? Nul ne s'en réjouirait plus que moi. Mais ils ne le feront jamais.

218. Tout le monde peut aller en Jordanie et voir que tous les citoyens et tous les habitants, Palestiniens comme Jordaniens vivent dans la paix, la fraternité et la prospérité; tout le monde peut comparer cette société avec le règne de terreur imposé aux territoires occupés et au peuple palestinien, et maintenant étendu au vaillant peuple libanais, puisque les Libanais sont eux aussi maintenant traités comme les habitants des territoires occupés. Aujourd'hui seulement, des milliards de civils libanais ont été arrêtés. Toute la presse en a parlé. Les maisons ont été perquisitionnées. En outre, un couvre-feu a été imposé au territoire nouvellement occupé du Liban.

219. Je conseillerais à M. Blum de ne pas revenir sur le sujet, sinon j'apporterai tout un volume et je lui montrerai une liste interminable des crimes que les Israéliens ont commis de 1943/1944 à ce jour.

220. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Le représentant du Liban a demandé la parole pour exercer son droit de réponse; je la lui donne.

221. M. TUÉNI (Liban) [*interprétation de l'anglais*] : Je serai extrêmement bref. Je ne crois rien de

ce qui a été dit ici ce soir, en particulier par le représentant d'Israël, ne pourra m'inciter à changer ma déclaration concernant l'armée libanaise et la responsabilité des événements survenus hier dans mon pays.

222. Toutefois, je voudrais dire encore une fois, étant donné ce que nous avons entendu, que nous sommes prêts à assumer toutes nos responsabilités, et que, si la communauté internationale veut s'y associer pour accroître ou souligner la crédibilité à la fois politique et militaire de cette opération, nous nous réjouissons de son intervention. Mon gouvernement appuie donc la proposition du représentant de l'Irlande tendant à demander au Secrétaire général de procéder immédiatement à des consultations sur la meilleure façon pour le Conseil d'assumer ses responsabilités.

223. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Le représentant d'Israël a demandé la parole pour exercer son droit de réponse. J'espère qu'il sera aussi bref que le représentant du Liban. Il a la parole.

224. M. BLUM (Israël) [*interprétation de l'anglais*] : Je serai très bref, Monsieur le Président. Je veux simplement répondre à la déclaration faite par le représentant de l'Union soviétique.

225. Premièrement, je crois que le fait que le représentant de l'Union soviétique est devenu le plus ardent défenseur du Conseil montre bien où en est ce dernier. Deuxièmement, il m'intéresserait de savoir dans quelle mesure la presse "libre" de l'Union soviétique relate mes déclarations. Troisièmement, les forces de défense israéliennes sont entrées dans Beyrouth ouest mercredi dernier. Cela prouve à quel point la déclaration faite par M. Ovinnikov en août dernier était exacte. Quatrièmement, les déclarations d'août dernier de M. Ovinnikov étaient formulées dans un langage inadmissible et obscène lorsqu'il parlait de mon pays et il en est de même de la principale déclaration qu'il a faite ce soir.

226. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Le représentant de l'Organisation de libération de la Palestine a demandé à faire une déclaration. J'espère que lui aussi sera bref. Je lui donne la parole.

227. M. TERZI (Organisation de libération de la Palestine) [*interprétation de l'anglais*] : J'ai écouté avec beaucoup d'attention la déclaration du représentant du Royaume-Uni.

228. Lorsque nous sommes venus ici, je ne pensais pas que nous venions à un synode *in camera*. Nous espérons que le Conseil agirait, au moins pour garantir la sécurité des civils de Beyrouth, en particulier des Palestiniens des camps de réfugiés.

229. Monsieur le Président, j'en appelle à vous et aux membres du Conseil pour ce celui-ci prenne des mesures dans ce sens avant de s'ajourner.

230. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Puisqu'il n'y a pas d'autres orateurs, je vais enfin suspendre la séance pour permettre aux membres du Conseil de se consulter.

La séance est suspendue le 18 septembre à 21 h 50; elle est reprise le 19 septembre à 3 h 35.

231. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je voudrais attirer l'attention des membres du Conseil sur le document S/15400 qui contient le rapport présenté par le Secrétaire général en application de la résolution 520 (1982) du Conseil, dont nous sommes saisis. Le Conseil est également saisi du document S/15402 qui contient le texte d'un projet de résolution qui a été préparé au cours des consultations entre les membres du Conseil.

232. Je crois comprendre que le Conseil est prêt à procéder au vote sur le projet de résolution qui fait l'objet du document S/15402. S'il n'y a pas d'objections, je vais mettre ce projet de résolution aux voix.

233. Je donne d'abord la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire des déclarations avant le vote.

234. M. KAM (Panama) [*interprétation de l'espagnol*] : Monsieur le Président, malgré l'heure tardive, ma délégation ne veut pas se priver du plaisir de vous saluer et de vous féliciter très sincèrement à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil pour ce mois.

235. De même, nous ne pouvons pas non plus manquer de rendre hommage à M. Noel Dorr, de l'Irlande pour la manière exceptionnellement habile dont il a mené les travaux du Conseil au cours du mois d'août.

236. Bien qu'il ait déjà été ici pendant quelques jours, ma délégation souhaite la bienvenue au nouveau représentant du Royaume-Uni, sir John Thomson.

237. Ma délégation ne trouve pas les mots appropriés pour refléter comme il se doit notre indignation et notre condamnation devant le massacre commis contre plus de 1 500 Palestiniens dans les camps de réfugiés à Beyrouth ouest. Le massacre de civils sans défense dans n'importe quelle partie du monde est, en soi, un fait condamnable mais le massacre auquel nous faisons allusion ce soir est infiniment plus répugnant parce qu'il a été commis contre des réfugiés; des réfugiés qui font partie d'un peuple qu'on empêche de retourner dans ses foyers, et auquel on refuse le droit à la propriété, le droit à l'autodétermination et le droit à son propre Etat national dans sa patrie millénaire. C'est à dire qu'à l'expérience douloureuse de l'exil vient s'ajouter la menace permanente de la violence, de la terreur et du massacre.

238. Ma délégation tient à exprimer à l'OLP, seul représentant légitime du peuple palestinien, ses sentiments de profonde consternation devant ce massacre horrible et à lui offrir sa solidarité dans cette tragédie.

239. Depuis qu'Israël a envahi le Liban en juin dernier, ma délégation a constamment voté pour toutes les résolutions du Conseil tendant à réaliser le retrait total et inconditionnel des forces israéliennes du territoire libanais. De même, nous avons appuyé sans réserve la nécessité de respecter l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance politique du Liban. En harmonie avec les sentiments unanimes de la communauté internationale, nous nous sommes prononcés en faveur du rétablissement de la paix au Liban et de sa reconstruction nationale. Par conséquent, ma délégation est alarmée des événements récents qui ont contribué à aggraver la situation déjà délicate au Liban en mettant ce pays déjà éprouvé dans une situation encore plus dangereuse.

240. Le Panama estime qu'il est urgent que le Conseil adopte des mesures efficaces pour éviter que la situation au Liban, en particulier à Beyrouth, continue de se détériorer et pour renverser cette tendance et créer les conditions permettant de rétablir la paix dans ce pays.

241. Une fois de plus, le Conseil fait face à un défi formidable. Nous espérons qu'il pourra s'acquitter de sa mission avec la coopération de tous les Membres de l'Organisation des Nations Unies, en particulier des membres permanents du Conseil de sécurité qui sont en mesure d'influencer de façon décisive la solution de la crise au Liban. C'est pourquoi ma délégation votera pour le projet de résolution dont nous sommes saisis car nous considérons que ce projet contient des éléments qui représentent un pas important sur cette voie, bien que nous soyons conscients du fait que l'on ne pourra parvenir à la solution du problème au Liban que dans le cadre d'une solution complète, juste et durable de la question du Moyen-Orient, conformément aux résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies.

242. M. IRUMBA (Ouganda) [*interprétation de l'anglais*] : Il se fait tard; je serai donc très bref.

243. Notre position à l'égard des événements qui se sont produits au Liban est bien connue. Nous l'avons exprimée hier et nous avons dit qu'elle était la cause profonde du problème et qui en portait la responsabilité. Je ne vais donc pas y revenir.

244. J'ai demandé la parole pour adresser nos condoléances aux familles endeuillées, à l'OLP, au peuple palestinien, au peuple libanais et à son gouvernement pour les morts tragiques qui ont frappé de nombreuses familles à Beyrouth.

245. Nous voterons pour le projet de résolution parce que nous voyons en lui une première mesure, au

moins, pour mettre un terme à une situation qui pourrait devenir encore plus dangereuse. Nous pensons que l'Organisation des Nations Unies, malgré ses détracteurs et ceux qui lancent des tirades contre elle, a un rôle positif à jouer pour garantir que le peuple du Liban et le peuple palestinien seront protégés et ne feront pas l'objet d'autres massacres.

246. Voilà pourquoi l'Ouganda votera pour le projet de résolution et espère que toutes les autres délégations feront de même. Je lance un appel au Gouvernement d'Israël et à tous les intéressés au Liban pour qu'ils n'empêchent pas l'application de la résolution si elle est adoptée.

247. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je vais mettre aux voix le projet de résolution qui fait l'objet du document S/15402.

Il est procédé au vote à main levée.

A l'unanimité, le projet de résolution est adopté [résolution 521 (1982)].

248. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je vais donner la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

249. M. KARRAN (Guyana) [*interprétation de l'anglais*] : Malgré l'heure tardive, permettez-moi de vous féliciter, Monsieur le Président, à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil. Ma délégation est certaine qu'avec votre expérience, votre jugement sûr et votre compétence, vous saurez diriger avec succès les travaux du Conseil pendant le mois de septembre.

250. D'ailleurs, je tiens à adresser mes remerciements au représentant de l'Irlande, M. Noel Dorr, qui, avec sa compétence, sa patience et son imagination habituelles, a remarquablement dirigé les travaux du Conseil au cours du mois d'août.

251. Ma délégation voudrait également souhaiter la bienvenue en tant que membre du Conseil et à l'Organisation des Nations Unies au représentant du Royaume-Uni, qui n'est pas avec nous ce soir. La délégation du Guyana se réjouit de pouvoir travailler en étroite collaboration avec lui pendant son séjour à l'Organisation.

252. Nous avons écouté avec angoisse et stupeur le rapport clair et lucide du Secrétaire général sur la question dont nous sommes saisis. Nous le remercions de ce rapport. Malheureusement, l'aide qu'il avait recherchée pour s'acquitter du mandat qui lui avait été confié ne lui a pas été accordée.

253. La conscience du monde a reçu un choc en apprenant ce qui s'était produit à Beyrouth ouest. La délégation du Guyana est horrifiée de ce qui s'est passé au Liban le 18 septembre. Plus de 1 000 civils,

hommes, femmes et enfants palestiniens, personnes sans défense, ont été massacrés.

254. Après des négociations intensives destinées à mettre fin aux souffrances au Liban, un accord avait été conclu. Les personnes honnêtes et de bonne foi ont respecté les termes de cet accord. Cependant, Israël, l'une des parties à l'accord, a trompé la confiance dans laquelle cet accord avait été conclu et a saisi l'occasion du retrait des combattants de la liberté de l'OLP — sous la supervision d'une force multinationale — pour prendre le contrôle de Beyrouth ouest et commettre l'un des crimes les plus haineux perpétré contre le peuple palestinien.

255. Je veux parler du massacre des réfugiés palestiniens, dont nous avons été témoins en regardant les reportages télévisés. Je saisis cette occasion pour exprimer les condoléances de ma délégation aux familles des victimes de ce massacre.

256. En constatant ce qui s'est passé, on ne peut s'empêcher de conclure que tout cet exercice a été prémédité et planifié. Le Conseil a, à diverses reprises, demandé le retrait des forces israéliennes du Liban. Vendredi dernier, dans sa résolution 520 (1982), le Conseil, en condamnant l'incursion récente d'Israël dans Beyrouth ouest, en violation des accords

de cessez-le-feu et de ses résolutions du Conseil, a demandé le strict respect de la souveraineté, de l'intégrité territoriale, de l'unité et de l'indépendance politique du Liban sous l'autorité unique et exclusive du Gouvernement libanais s'exerçant par l'intermédiaire de l'armée libanaise dans tout le Liban. Cette résolution n'a pas encore été appliquée.

257. Si le Conseil veut pouvoir continuer à mener à bien sa tâche essentielle qui est de maintenir la paix et la sécurité internationales, et ainsi garder sa crédibilité, il doit assurer l'application de ses résolutions. Ma délégation estime que compte tenu de l'incident tragique qui a eu lieu le 17 septembre, il est essentiel que la résolution que nous venons d'adopter, et que ma délégation a été heureuse de pouvoir appuyer, soit appliquée. C'est l'absolu minimum que nous pouvons exiger si l'on veut assurer la sécurité des réfugiés palestiniens et de la population civile de Beyrouth et mettre un terme au génocide dont le Liban est victime.

La séance est levée à 3 h 55.

NOTE

¹ Voir A/37/1, p. 2.